



## PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A L'ECHELLE DEPARTEMENTAL DU GERS

2025 - 2030

*Mars 2025*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION &amp; DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>5</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 L'ANALYSE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>1.3 LES SERVICES PROPOSES .....</b>	<b>7</b>
1.3.1 LA PREVENTION .....	7
1.3.2 LA COLLECTE .....	8
1.3.3 LES DECHETERIES .....	8
<b>1.4 LA CONNAISSANCE DES COUTS.....</b>	<b>9</b>
<b>ENJEUX &amp; OBJECTIFS STRATEGIQUES.....</b>	<b>11</b>
<b>2 LES ENJEUX .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2 REDUCTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS.....</b>	<b>12</b>
2.2.1 SUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) .....	13
2.2.2 SUR LES RECYCLABLES SECS DES ORDURES MENAGERES (RSOM) HORS VERRE.....	14
2.2.3 SUR LE VERRE .....	15
2.2.4 SUR L'INCITATION .....	15
2.2.5 SUR LES DECHETERIES.....	16
<b>2.3 LES OBJECTIFS DEFINIS PARTAGES PAR TOUS .....</b>	<b>18</b>
<b>2.4 BESOINS EN TRAITEMENT DES ULTIMES .....</b>	<b>18</b>
<b>2.5 LA STRUCTURE PROPOSEE DU PLPDMA .....</b>	<b>20</b>
<b>CONSTRUCTION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>AXE A : CONSTRUCTION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>23</b>
ANIMER LE RESEAU DES REFERENTS ANIMATION ET PREVENTION.....	23
<b>2.6 PROJET A1 : DEFINIR LES RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS DE CHACUN.....</b>	<b>24</b>
2.6.1 ACTION A1.1 : SE Doter d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) pour le suivi du PLPDMA.....	24
2.6.2 ACTION A1.2 : DEFINIR DES OBJECTIFS PARTAGES PAR TOUS ET ADAPTES POUR CHAQUE COLLECTIVITE.....	26
2.6.3 ACTION A1.3 : ADAPTER LES OUTILS EXISTANTS DE GESTION DES DONNEES TERRITORIALES DE SUIVI ET UTILISATION DES RESULTATS.....	28
<b>2.7 PROJET A2 : HARMONISER LES OUTILS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION .....</b>	<b>30</b>
2.7.1 ACTION A2.1 : ANIMER LE RESEAU DES REFERENTS ANIMATION ET PREVENTION .....	30
<b>AGIR POUR LA REDUCTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES .....</b>	<b>32</b>
<b>3 AXE B : AGIR POUR LA REDUCTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....</b>	<b>33</b>
REDYNAMISER LA COLLECTE SELECTIVE DES MATERIAUX.....	33
DEFINIR ENSEMBLE LE PERIMETRE DU SERVICE PUBLIC DE CHAQUE COLLECTIVITE (COLLECTE DES PROFESSIONNELS) ...	33

<b>3.1</b>	<b>PROJET B1 : REDUIRE LES DECHETS FERMENTESCIBLES DANS LES OMR</b>	<b>34</b>
3.1.1	ACTION B1.1 : DEFINIR LES MOYENS DE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS A METTRE EN ŒUVRE POUR CHAQUE COLLECTIVITE	34
<b>3.2</b>	<b>PROJET B2 : REDYNAMISER LA COLLECTE SELECTIVE DES MATERIAUX</b>	<b>36</b>
3.2.1	ACTION B2.1 : RECENSER LES RETOURS D'EXPERIENCES DE COLLECTIVITES AU NIVEAU NATIONAL SUR LES COLLECTES SELECTIVES	36
3.2.2	ACTION B2.2 : CREER, UNIFORMISER DES OUTILS D'ANIMATION ET COMMUNICATION SUR LE DEPARTEMENT	38
<b>3.3</b>	<b>PROJET B3 : EVALUER LES POSSIBILITES D'EVOLUTION DU PERIMETRE DU SPGD VIS-A-VIS DES APPORTS PROFESSIONNELS</b>	<b>40</b>
3.3.1	ACTION B3.1 : DEFINIR ENSEMBLE LE PERIMETRE DU SERVICE PUBLIC DE CHAQUE COLLECTIVITE (COLLECTE DES PROFESSIONNELS)	40
<b>3.4</b>	<b>PROJET B4 : EVALUER L'INTERET D'OUTILS D'INCITATION A L'ECHELLE DE TRIGONE ET DES SICTOM</b>	<b>42</b>
3.4.1	ACTION B4.1 : ENGAGER UNE REFLEXION SUR UNE INCITATION TECHNIQUE POUR LES MENAGES ET PROFESSIONNELS	42
3.4.2	ACTION B4.2 : REALISER UNE ETUDE ECONOMIQUE ET FINANCIERE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE GRILLE TARIFAIRE DE TRAITEMENT INCITATIVE (NIVEAU 2) POUR TOUS LES FLUX : REFUS DE TRI/OMR (ET TOUT-VENANT)	45
3.4.3	ACTION B4.3 : ETUDIER LES POSSIBILITES D'UN DEPLOIEMENT D'UNE INCITATION FINANCIERE (NIVEAU 1)	47
	<b>METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN FONCTIONNEMENT VERTUEUX DES DECHETERIES</b>	<b>49</b>
	<b>AXE C : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN FONCTIONNEMENT VERTUEUX DES DECHETERIES</b>	<b>50</b>
<b>3.5</b>	<b>PROJET C1 : ETUDIER ET DEPLOYER LES MOYENS DE CONTROLE D'ACCES (TRIGONE ET COLLECTIVITES) ET DE FACTURATION POUR LES PROFESSIONNELS A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE</b>	<b>51</b>
3.5.1	ACTION C1.1 : DEPLOYER DES SOLUTIONS TECHNIQUES ADAPTEES (MENAGES ET PROFESSIONNELS) ET DES PRATIQUES TARIFAIRES (PROFESSIONNELS) HARMONISEES POUR LA REDACTION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE COMMUN	51
<b>3.6</b>	<b>PROJET C2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES PROFESSIONNELLES</b>	<b>53</b>
3.6.1	ACTION C2.1 : REALISER UNE ETUDE DEPARTEMENTALE CONCERNANT LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	53
<b>3.7</b>	<b>PROJET C3 : DEVELOPPER LES OUTILS ET LES PARTENARIATS POUR INTENSIFIER LES FILIERES DE REUTILISATION ET REPARATION</b>	<b>55</b>
3.7.1	ACTION C3.1 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR INTENSIFIER LES FILIERES DE REUTILISATION ET REPARATION	55
<b>3.8</b>	<b>PROJET C4 : DEVELOPPER DES ACTIONS DE GESTION DES DECHETS VERTS HORS DECHETERIES</b>	<b>58</b>
3.8.1	ACTION C4.1 : DEVELOPPER DES ACTIONS COLLECTIVES DE GESTION DES DECHETS VERTS HORS DE LA DECHETERIE	58
	<b>DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ET D'INCITATION POSITIVE EN DIRECTION DES USAGERS</b>	<b>60</b>
<b>4</b>	<b>AXE D : DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ET D'INCITATION POSITIVE EN DIRECTION DES USAGERS</b>	<b>61</b>
	DEVELOPPER DES ACTIONS THEMATIQUES POUR LA REDUCTION DES DECHETS MENAGERS AVEC DES PARTENAIRES EXTERIEURS	61
	ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'EVENEMENTIEL ET DU TOURISME A LA PREVENTION DES DECHETS	61
	REALISER ET PARTAGER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ADMINISTRATION ECO-EXEMPLAIRE	61
<b>4.1</b>	<b>PROJET D1 : ACCENTUER LA COMMUNICATION</b>	<b>62</b>

4.1.1	ACTION D1.1 : DEVELOPPER UNE INTERFACE FACILITANT LES ECHANGES ENTRE TRIGONE ET SES ADHERENTS DE TYPE EXTRANET .....	62
4.1.2	ACTION D1.2 : CREER UN JOURNAL DEPARTEMENTAL DES DECHETS .....	64
4.1.3	ACTION D1.3 : CREER DES FICHES PRATIQUES DE LA GESTION DES DECHETS A DESTINATION DE TOUS LES ACTEURS	66
<b>4.2</b>	<b>PROJET D2 : DEVELOPPER DES ACTIONS THEMATIQUES POUR LA REDUCTION DES DECHETS MENAGERS AVEC DES PARTENAIRES EXTERIEURS.....</b>	<b>68</b>
4.2.1	ACTION D2.1 : SENSIBILISER A L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES LAVABLES .....	68
4.2.2	ACTION D2.2 : AMELIORER LE DETOURNEMENT DES TEXTILES LINGES CHAUSSURES DANS LES OMR .....	70
<b>4.3</b>	<b>PROJET D3 : DEVELOPPER LA GESTION ET LA REDUCTION DES DECHETS POUR LES MANIFESTATIONS ET LE TOURISME .....</b>	<b>72</b>
4.3.1	ACTION D3.1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'EVENEMENTIEL ET DU TOURISME A LA PREVENTION DES DECHETS .....	72
<b>4.4</b>	<b>PROJET D4 : FAVORISER UN FONCTIONNEMENT ECO-EXEMPLAIRE AUPRES DES ADMINISTRATIONS .....</b>	<b>74</b>
4.4.1	ACTION D4.1 : REALISER ET PARTAGER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ADMINISTRATION ECO-EXEMPLAIRE	74
<b>ANNEXE.....</b>		<b>76</b>

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE



# Introduction & Diagnostic territorial

---

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

TRIGONE, en tant que Syndicat Départemental de traitement, se propose de fédérer les actions de ses huit adhérents en matière de prévention, en réalisant un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Fortement engagé depuis de nombreuses années dans des politiques de valorisation et de gestion des déchets, TRIGONE dispose déjà d'un Programme Local et a été lauréat des projets « TZDZG ». Il ne s'agira donc pas de partir d'une page blanche, mais bien d'évaluer les travaux précédents et leurs résultats à la lumière des nouvelles contraintes et des nouveaux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour un Croissance Verte et de la loi AGEC.

En effet, pour TRIGONE et ses adhérents dont le mode de traitement préférentiel actuel est l'enfouissement sur des sites sous maîtrise d'ouvrage publique, les objectifs posés par les nouvelles réglementations (et les risques réglementaires et financiers à ne pas les atteindre) sont majeurs. En effet, pour les collectivités comme TRIGONE, les objectifs réglementaires de réduction des tonnages par habitant sont doublés d'une obligation drastique de réduction des tonnages enfouis en comparaison de ceux qui l'étaient en 2010.

Cette nouvelle situation, qui concerne un avenir proche, rend nécessaire la prise en compte à un autre niveau des efforts et des résultats de la politique locale de prévention.

Ainsi, c'est une véritable réflexion stratégique qui a été menée afin que TRIGONE et ses adhérents puissent répondre à la demande réglementaire en maîtrisant les coûts, et, ce qui a toujours conduit leur politique, en gardant la maîtrise la plus importante possible des moyens de traitement.

## 1.2 L'analyse du territoire

Le territoire couvert par TRIGONE couvre 8 EPCI, soit 15 communautés de communes regroupant 474 communes (463 dans le Gers) et une population de 207 400 habitants (2023). Ce territoire présente une densité de population très variable, allant de 11 à 300 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui complexifie l'organisation des services de collecte et de traitement.

Pour exercer sa compétence, Trigone s'appuie sur différents équipements :

- 33 déchèteries, dont 22 sont gérées par Trigone et les autres par la Communauté d'agglomération du Grand Auch, le SICTOM Ouest et le SICTOM Sud Est ;
- 1 centre de tri à Auch ;
- 6 sites de transfert ;
- 2 ISDND pour les OMR et les encombrants :
  - Le Houga : il a une capacité de 28 250 t/an et va fermer en 2025
  - Pavie : il a une capacité de 40 000t/an et sa date de fermeture prévisionnelle est fin 2032

Le territoire affiche une bonne dynamique démographique (+7.3 % entre 2010 et 2023), mais cette évolution reste hétérogène selon les zones. Ces disparités influent sur la densité et l'efficacité des services.



Carte 1 : Cartographie des sites d'exploitation sur le territoire de Trigone en 2025

## 1.3 Les services proposés

### 1.3.1 La prévention

Trigone et ses adhérents mènent déjà des actions de prévention afin de limiter la quantité de déchets à enfouir. Ces actions sont déployées de manière hétérogènes suivants les territoires et restent à être accentuées.

Le déploiement du compostage : entre 2005 et 2023, 22 833 composteurs individuels et 154 sites collectifs ont été déployés, couvrant 25 % de la population. Ce taux reste inférieur à la moyenne nationale (34 %), et certaines intercommunalités nécessitent des efforts accrus.

Le détail par adhérent est précisé dans le tableau.

**Tableau 1 : Répartition des composteurs par adhérent**

Adhérent	Nombre composteurs individuels fournis (fin 2023)	Nombre sites de compostage collectif (fin 2023)	Taux équipement compostage
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2 799	44	29%
SICTOM de Condom	2 655	8	23%
SIDEL de Lectoure	3 119	27	33%
SICTOM Ouest	4 530	16	25%
SICTOM Centre	2 075	8	29%
SMCD du secteur Sud	2 147	25	23%
SICTOM Sud-Est	1 897	4	25%
SICTOM Est	3 677	22	21%
<b>TRIGONE</b>	<b>22 833</b>	<b>154</b>	<b>25%</b>

- Autres actions de prévention :
  - STOP Pub et sensibilisation largement adoptés.
  - Manque de développement sur des thématiques comme les textiles et la promotion de la réparation/réemploi.
  - Absence de prévention concernant les textiles sanitaires.
  - Peu d'action sur l'éco-exemplarité des services, et les TLC.

### 1.3.2 La collecte

Les adhérents utilisent des modes de collecte différents : en bacs individuels (BI), en points de regroupement (PDR) et/ou en point d'apport volontaire avec des colonnes (PAV). Ces schémas sont hétérogènes et variables suivant les territoires avec notamment, le SICTOM Centre qui est à 100% en PDR et les autres EPCI qui utilisent 2 ou 3 modes de collecte. Certains territoires sont en cours d'optimisation de leur mode de collecte.

En termes de fréquence, on constate également des fréquences de collecte hétérogènes et correctes, avec notamment :

- OMR : majoritairement collectées une fois par semaine (C1).
- RSOM (hors verre) : fréquences hétérogènes de 2 fois par semaine (C2) à tous les 15 jours (C0.5), nécessitant des ajustements pour optimiser les coûts et améliorer le tri. Des actions de prévention et de communication seraient à développer pour diminuer la fréquence de collecte sur ce flux, et notamment en C2.

### 1.3.3 Les déchèteries

Les autres flux peuvent être déposés au niveau des 33 déchèteries du territoire. Trigone propose un service de déchèterie proche des usagers avec 1 site pour moins de 6 300 habitants. Ce service est très bon en comparaison de la moyenne nationale étant d'un site pour 14 000 habitants.

Les professionnels ont accès aux déchèteries, mais un contrôle accru des apports pourrait limiter les abus et optimiser les coûts.

## 1.4 La connaissance des coûts

L'analyse des coûts révèle **des disparités importantes entre les collectivités adhérentes** et des marges de progression pour maîtriser les dépenses.

S'agissant des coûts de traitement, en 2023 le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte Trigone s'élève à 15,8 M€ (hors éléments exceptionnels et versements aux SICTOMs), avec des recettes de 16 M€.

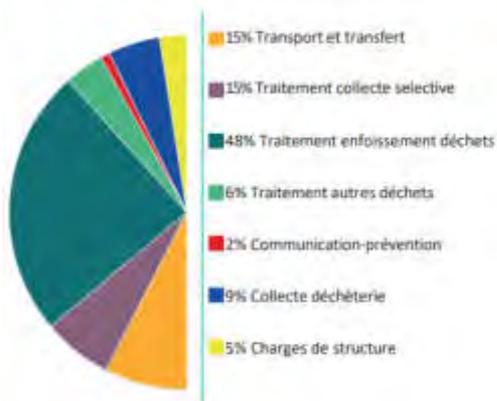
Le financement repose principalement sur :

- 68 % par la participation des collectivités membres
- 20 % via les soutiens des éco-organismes
- 6 % par la vente de matériaux recyclés
- 5 % provenant de prestations à des tiers

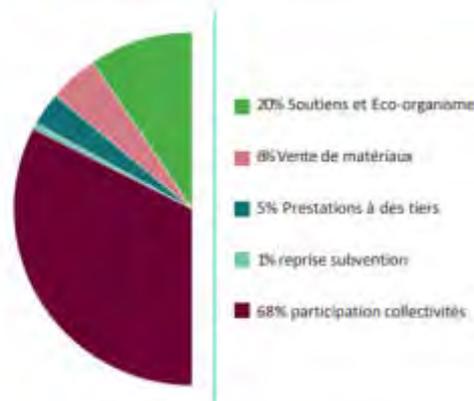
Les coûts de fonctionnement sont quant à eux répartis de la manière suivante :

- Enfouissement des déchets : 48 % des dépenses soit 7.5 M€ principalement induit par la TGAP (43 % du coût total) et des investissements sur les sites d'enfouissement. Le coût à la tonne est de 121 € en 2023 contre 115 € en 2022 ;
- Transport et transfert des déchets : 15 % des dépenses, prise en charge par la SPL Trigone avec une flotte de 12 camions soit un coût total de 2,35 M€ ;
- Centre de tri : 15 % des dépenses soit 2.36 M€. Le coût de tri est en hausse, atteignant 199 €/tonne en 2023 (pour rappel : 186 €/t en 2022), avec un taux de refus des déchets de 28 % ;
- Déchèteries : 9 % des dépenses. 49 000 tonnes de déchets sont issues des 33 déchèteries pour un coût de gestion de 2,4 M€ ;
- Autres traitements (compostage, broyage, déchets spécifiques, communication/prévention) : 6 % des dépenses.
- Charges de structure : 5 % des dépenses.

**Charge de fonctionnement 2023 : 15 798 000 €**  
(hors exceptionnel et reversement Sictoms)



**Recettes de fonctionnement 2023 : 16 069 870 €**  
(hors reversement Sictoms et exceptionnel)



En **2023**, le coût annuel à la charge des collectivités pour le traitement des déchets (y compris bas de quais déchetterie) est de **47 €/habitant**, et celui pour les déchèteries (uniquement haut de quais) de **11 €/habitant**.

Pour information le coût aidé moyen de traitement (référentiel ADEME **2019**, moyenne nationale) se situe entre **48 et 58€/hab/an**.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE



# Enjeux & Objectifs stratégiques



## 2 Les enjeux

### 2.1 Les objectifs réglementaires

Cette étude est fondée sur quelques principes de base inscrits dans les réglementations ci-dessous :

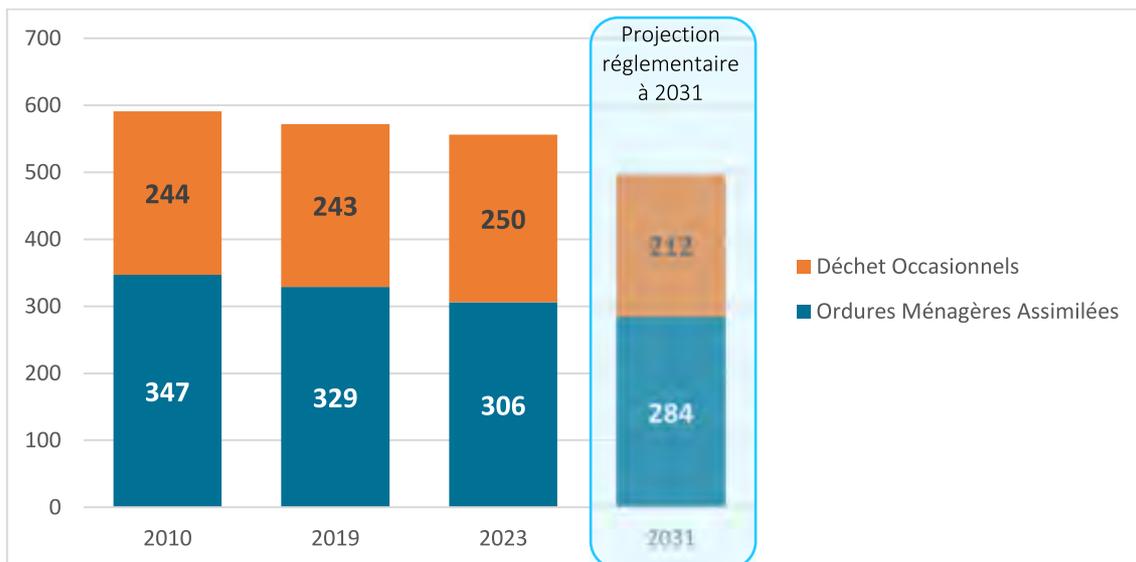
- La loi de lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (Agec) :
  - Obligation de tri à la source les biodéchets pour tous les usagers au 31 décembre 2023 (collecte et/ou compostage) ;
- Le plan régional de gestion et prévention des déchets d'Occitanie pour **2031** :
  - Réduction de **16%** la production (kg/hab/an) des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ;
  - Augmentation de **57%** de la valorisation matière des DMA ;
  - Réduction de moitié en 2025 de la capacité régionale d'enfouissement.

### 2.2 Réduction de la production des déchets

Le Plan Régional impose un objectif de -16% de production de DMA d'ici 2031 par rapport à 2010, soit un ratio de **496kg/hab/an**. Pour atteindre cet objectif, Trigone devrait diminuer ses DMA de **60kg/hab/an** (référence 2023) :

- 25 kg/hab/an au niveau des collectes (OMA) ;
- 38 kg/hab/an au niveau des déchèteries.

Ces ratios sont proposés afin de travailler à 45% sur les OMA et à 55% sur les déchèteries. Il conviendra à Trigone et ses adhérents de choisir les actions à appuyer pour diminuer la production des DMA.



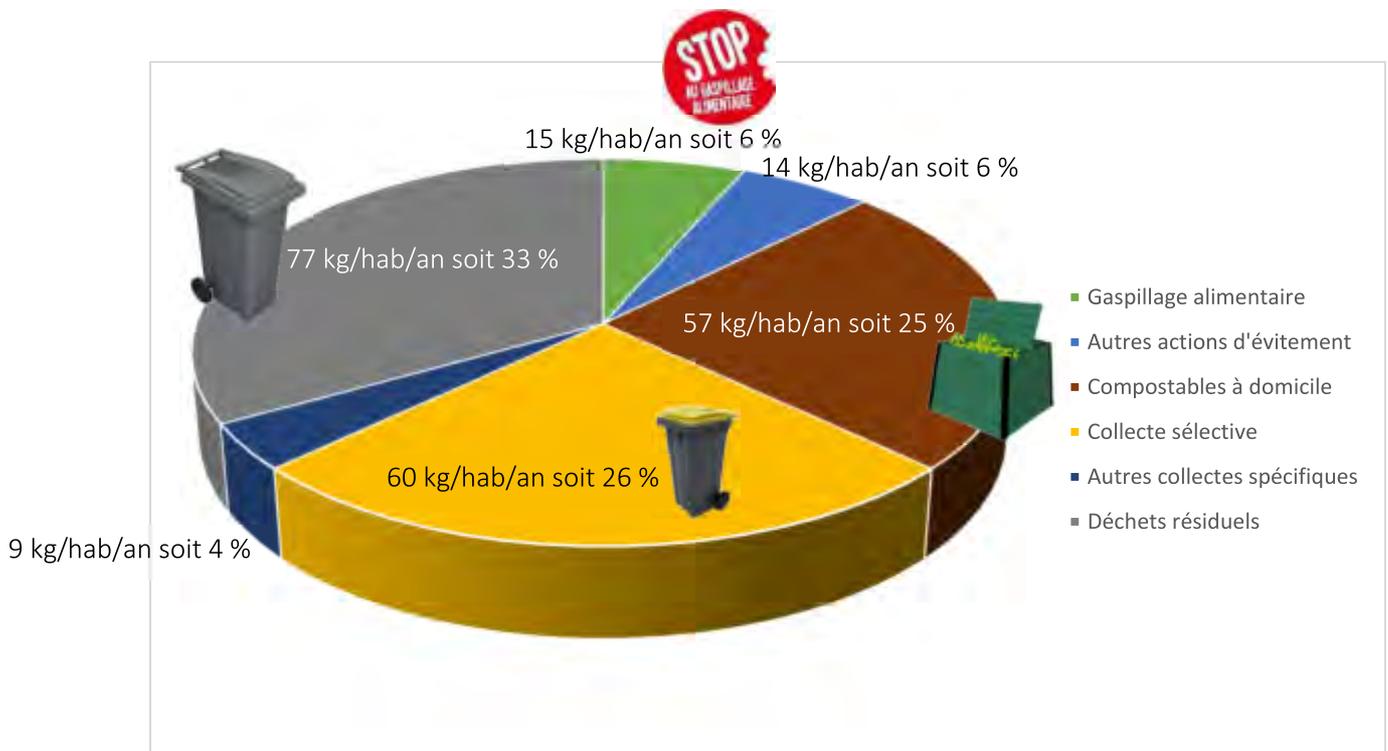
**Figure 1 : Evolution des DMA par rapport aux objectifs du Plan Régional**

Différentes actions peuvent être mises en place pour réduire les DMA. Sur quels flux le syndicat peut-il agir ?

### 2.2.1 Sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le diagnostic a mis en avant les 2 points suivants :

- Une production stable entre 2016 et 2021 (228 kg/hab/an). En 2023, la production diminue avec un ratio de 212kg/hab/an, qui est inférieur à la moyenne nationale (244 kg/hab/an).
- Des OMR composées majoritairement de :
  - Les papiers et emballages (60kg/hab/an) ;
  - Les déchets alimentaires (57kg/hab/an) ;
  - Le gaspillage alimentaire (15kg/hab/an).



**Graph 1 : résultats des caractérisations de TRIGONE en 2020 (résultats en kg/hab/an et en %)**

Les actions suivantes permettent d'agir sur la diminution du flux OMR :

- Accentuer la prévention et la communication (hors biodéchets) : actualiser les supports de communication, mettre en place des opérations « témoins », organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets, .... – action qui a un impact sur plusieurs flux en parallèle
- Ajuster le périmètre du SPPGD : ajuster le règlement de collecte, intégrer ou non les professionnels dans le service public, ....
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : sensibiliser les actions à la lutte contre le gaspillage alimentaire, renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, ...
- Développer les solutions de tri à la source des biodéchets : développer le compostage individuel et collectif, développer le compostage en établissements (écoles, EPHAD, ....)

Ces actions auront des impacts plus ou moins importants dans la diminution des OMR. Une hypothèse haute et une hypothèse basse ont été calculées. Suivant l'hypothèse choisie, le futur ratio d'OMR varie de 176kg/hab/an jusqu'à 142kg/hab/an, soit une diminution de -15% à -30%.

Ces hypothèses sont présentées dans le graphe suivant :

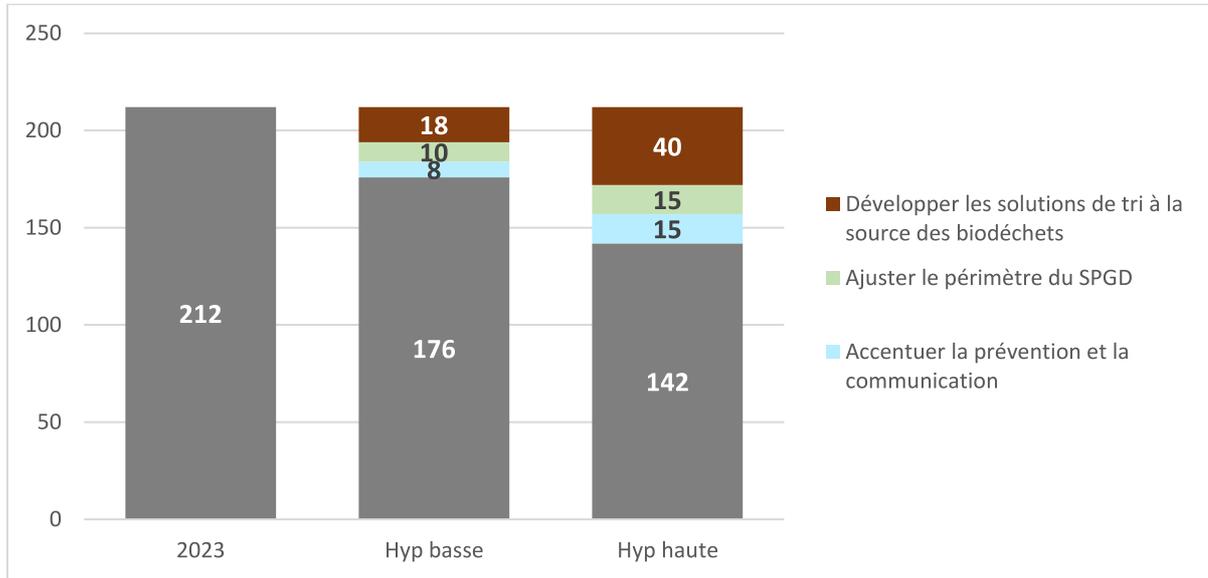


Figure 2 : Impacts des actions dans diminution du ratio OMR (kg/hab/an)

## 2.2.2 Sur Les Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM) Hors verre

Le diagnostic a mis en avant les points suivants :

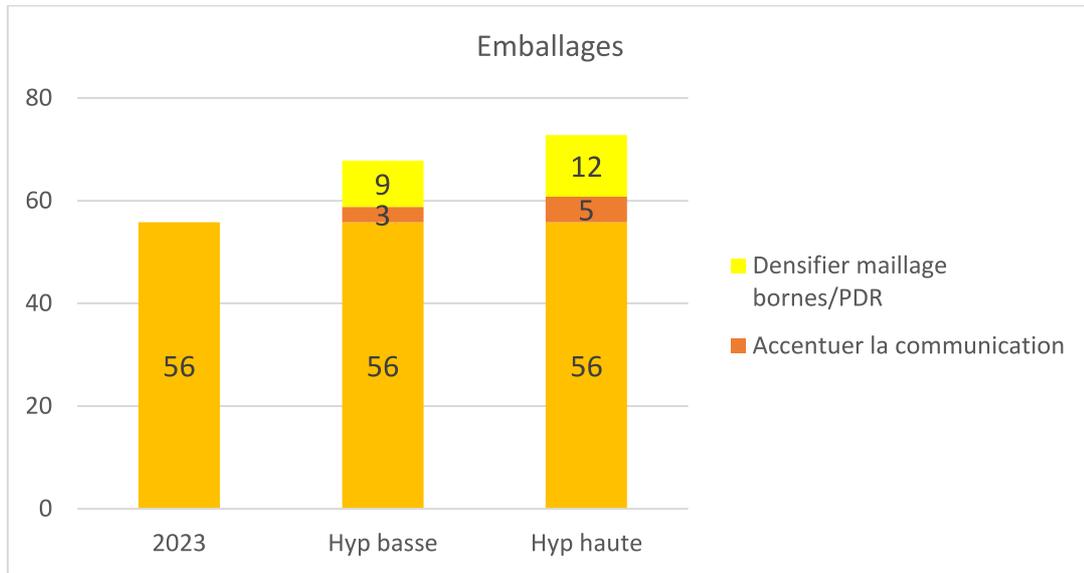
- Une performance élevée : Avec 55.5 kg/hab/an en 2023, le ratio est supérieur à la moyenne nationale (53 kg/hab/an).
- Une problématique concernant le refus : Le taux de refus (sortie centre de tri) reste préoccupant, atteignant 29 % en 2023, en augmentation constante.
- Une hétérogénéité territoriale : Certaines adhérents, comme le SICTOM Est et Sud-Est, affichent des taux de refus encore plus élevés.

Les actions suivantes permettent d'agir sur l'augmentation du flux RSOM HORS VERRE :

- Accentuer la communication (hors biodéchets) : actualiser les supports de communication, mettre en place des opérations « témoins », organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets, accentuer les visites du centre de tri, .... – action qui a un impact sur plusieurs flux en parallèle
- Densifier le maillage des points de collecte (PAV/PDR) et définir de meilleures implantations

Une hypothèse haute et une hypothèse basse ont été calculées. Suivant l'hypothèse choisie, le futur ratio de RSOM HORS VERRE varie de 68kg/hab/an jusqu'à 73kg/hab/an, soit une augmentation de 20%-28%.

Ces hypothèses sont présentées dans le graphe suivant :



**Figure 3 : Impacts des actions dans l'augmentation du ratio RSOM HORS VERRE (kg/hab/an)**

### 2.2.3 Sur le verre

Concernant le verre, Trigone possède également une bonne performance de production avec une constante augmentation du ratio entre 2010 et 2023, avec respectivement 34kg/hab/an et 40kg/hab/an. Ce ratio de verre est largement supérieur aux moyennes nationales (33.5kg/hab/an).

Cette dynamique est à conforter pour les prochaines années.

### 2.2.4 Sur l'incitation

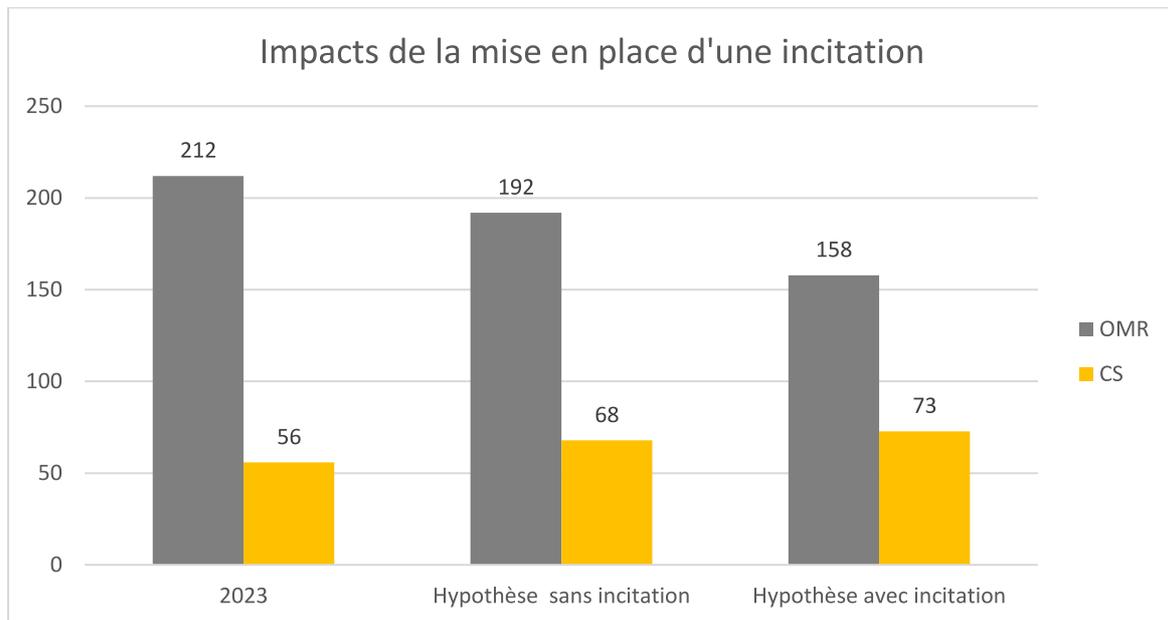
Les collectivités peuvent, après avoir déployé les actions de prévention, mettre en place une action complémentaire : l'incitation. Cette incitation peut être réalisée sous 2 formes :

- Technique : en ajustant le service de collecte avec une adaptation des fréquences ou des modes de collecte pour limiter la production de déchets ;
- Financière : en utilisant des instruments économiques :
  - Travailler sur l'incitation fiscale
  - Intégrer une tarification spécifique pour les professionnels

L'incitation permettrait ainsi s'accroître les impacts des précédentes actions mentionnées pour tendre vers leurs hypothèses hautes de réduction, comme indiqué sur le graphe suivant :

- Pour les OMR : réduction jusqu'à -30% en passant de 212 kg/hab/an à 158kg/hab/an ;

- Pour les RSOM HORS VERRE : augmentation de +28% en passant de 56 kg/hab/an à 73kg/hab/an.



**Figure 4 : Impacts de la mise en place d'une incitation sur les flux sur les ratios d'OMR et RSOM HORS VERRE (kg/hab/an)**

Pour atteindre l'objectif du PRPGD de 302kg/hab/an en 2025 au niveau des OMA, les collectivités devront accentuer les actions de prévention vers les hypothèses hautes.

### 2.2.5 Sur les déchèteries

Le diagnostic a mis en avant les points suivants :

- Des performances globalement stables, avec une tendance à la diminution en 2022 et 2023 : Le ratio d'apport en déchèteries est de 245 kg/hab/an en 2023, comparable à la moyenne nationale (247 kg/hab/an). Les principaux flux comprennent :
  - Déchets verts : Dominants et relativement stables.
  - Encombrants et gravats : En légère augmentation.
- Une variabilité entre les adhérents :
  - Les ratios 2023 varient de 174 kg/hab/an pour le SICTOM Sud-Est à 288 kg/hab/an pour le SICTOM Condom.
  - Les zones denses comme Auch ont des ratios plus élevés, en partie à cause de la proximité des déchèteries.
- La gestion des apports professionnels : Les professionnels accèdent aux déchèteries via une tarification spécifique, mais des améliorations (contrôle d'accès, gestion des flux) sont nécessaires pour limiter les abus et réduire les coûts.

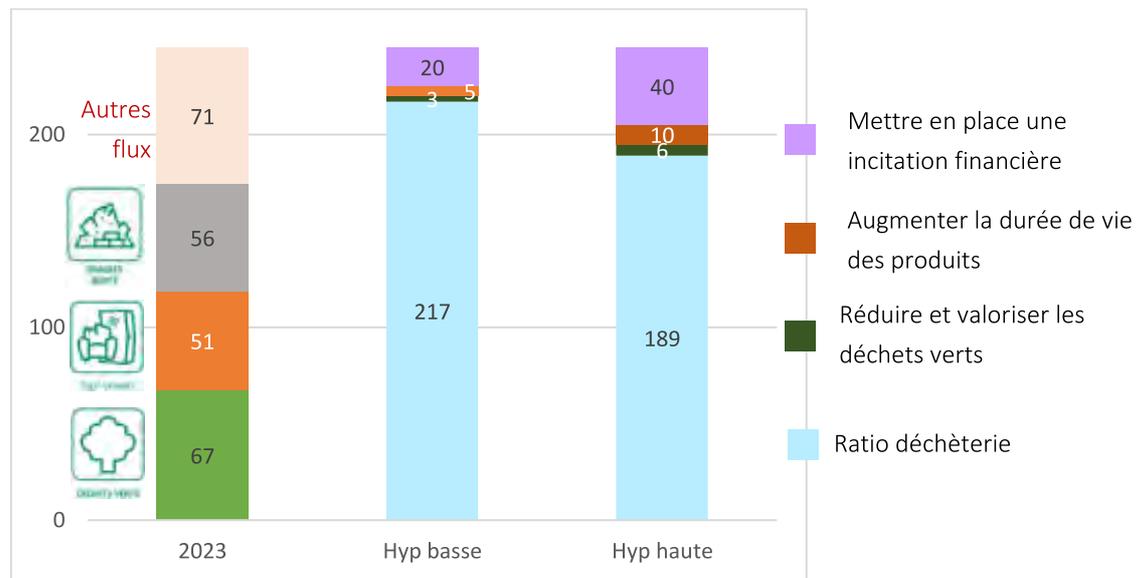
Les actions suivantes permettent d’agir sur la diminution des flux amenés en déchèterie :

- Augmenter la durée de vie des produits, en proposant des actions telles que : améliorer le développement de la réparation, améliorer le développement du réemploi et de la réutilisation, développer le tri humain en amont des bennes (recruter des valoristes)
- Promouvoir la réduction et une meilleure valorisation des déchets verts : développer un service de broyage et de valorisation du broyat, ...
- Utiliser l’incitation économique : mettre en place un contrôle d’accès pour limiter les tonnages et/ou pour limiter le nombre de professionnels

Une hypothèse haute et une hypothèse basse ont été calculées. Suivant l’hypothèse choisie, le futur ratio de déchèterie varie de 217kg/hab/an jusqu’à 189kg/hab/an, soit une diminution de 10%-20%.

Pour atteindre l’objectif du PRGPD de 213kg/hab/an au niveau des déchèteries, les collectivités devront accentuer les actions de prévention vers les hypothèses hautes.

Ces hypothèses sont présentées dans le graphe suivant :



**Figure 5 : Impacts des actions dans diminution du ratio des déchèteries (kg/hab/an)**

## 2.3 Les objectifs définis partagés par tous

Lors des différents échanges, Trigone a souhaité définir des objectifs de réduction cohérents avec les spécificités de chaque adhérent. En effet, chaque territoire a son histoire avec sa typologie, ses caractéristiques, ses actions déjà menées ou en cours, ses possibilités et ses limites. Chaque adhérent a pu, au travers d'un entretien et de discussions, indiquer ses propres objectifs atteignables, suivant les actions définies. La somme de tous ses objectifs individuels correspond à l'objectif de diminution à l'échelle départementale.

Ces objectifs individuels, seront indiqués dans les fiches actions, et permettront d'atteindre un objectif d'évitement gersois de **48kg/hab/an (référence 2023), soit 10 000t, de DMA d'ici 2031**. Cet objectif est présenté ci-après suivant les grandes thématiques des actions :

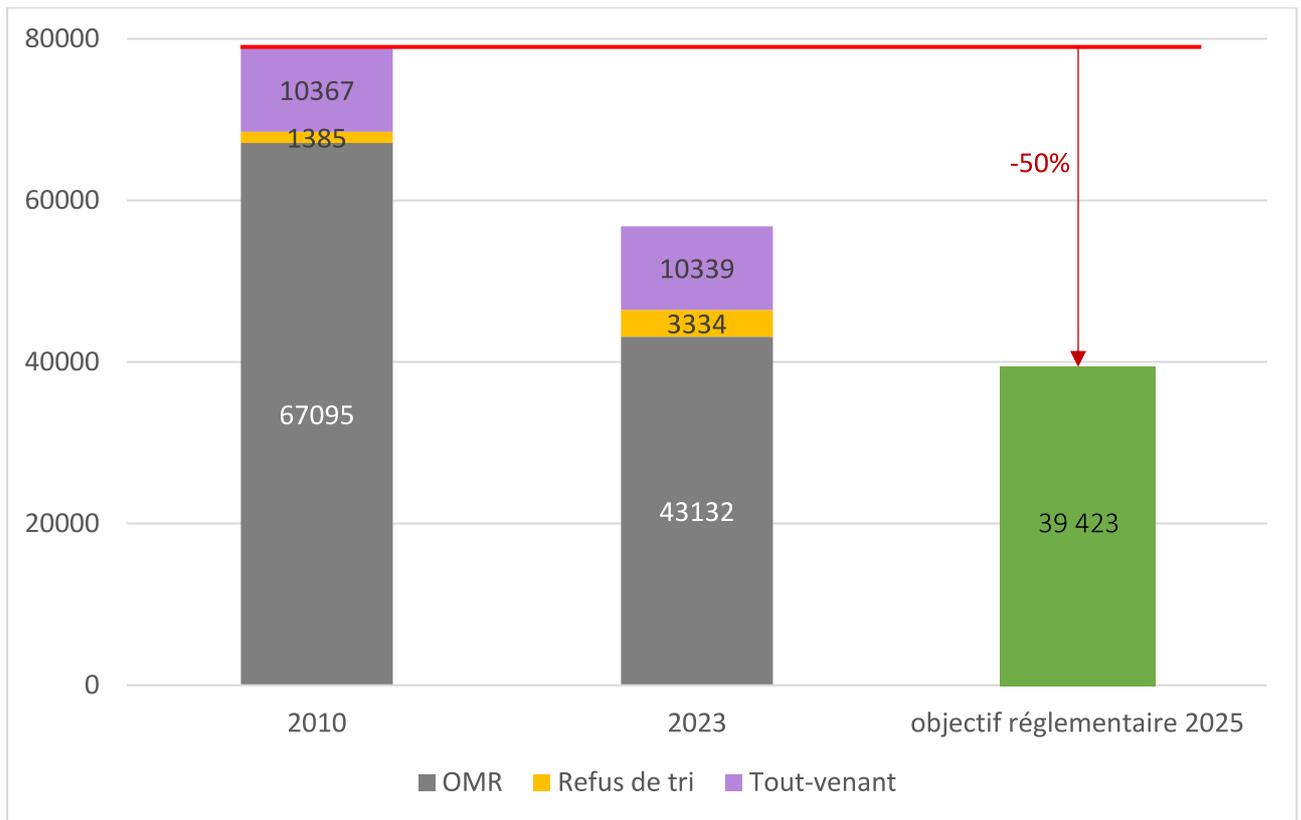


Figure 6 : Objectif d'évitement des DMA d'ici 2031 à l'échelle départementale

Le détail par adhérents est présenté en annexe.

## 2.4 Besoins en traitement des ultimes

Le plan a pour objectif une diminution de 50% des quantités enfouies entre 2010 et 2025 (cf graphe). Pour le syndicat Trigone, il reste à éviter 17 400t de déchets ultimes.



**Figure 7 : Objectif de diminution de l'enfouissement du Plan Régional**

Afin d'atteindre cet objectif, Trigone et ses adhérents vont devoir continuer et accentuer les actions de prévention. En effet, l'impact des actions du PLPDMA permettraient de diminuer leur production de déchets et leurs impacts en termes de traitement d'ici 2035 :

- Sans modification des services de collecte des adhérents : 63 000t/an de déchets ultimes seront à traiter
- Avec le PLPDMA : 45 500t/an de déchets ultimes seront à traiter

Avec 2 sites de traitement des ultimes sur son territoire, Trigone peut traiter localement 68 250/an. Cependant, le site du Houga, avec une capacité de 28 250t/an va fermer d'ici 2024/2025. Seul le site de Pavie pourra accueillir sur le territoire les OMR, les encombrants et le refus de tri, avec une capacité de 40 000t/an. Comme indiqué sur le graphe ci-dessous, les besoins en traitement d'ici 2035 seraient de 63 000t/an sans les actions de prévention et de 45 500t/an avec la mise en action du PLPDMA.

En mettant en place les différentes actions détaillées précédemment, Trigone pourrait gérer le traitement de ses déchets sur son territoire, sans besoin de les externaliser.

L'évolution des tonnages à traiter est détaillée dans les graphes ci-dessous :

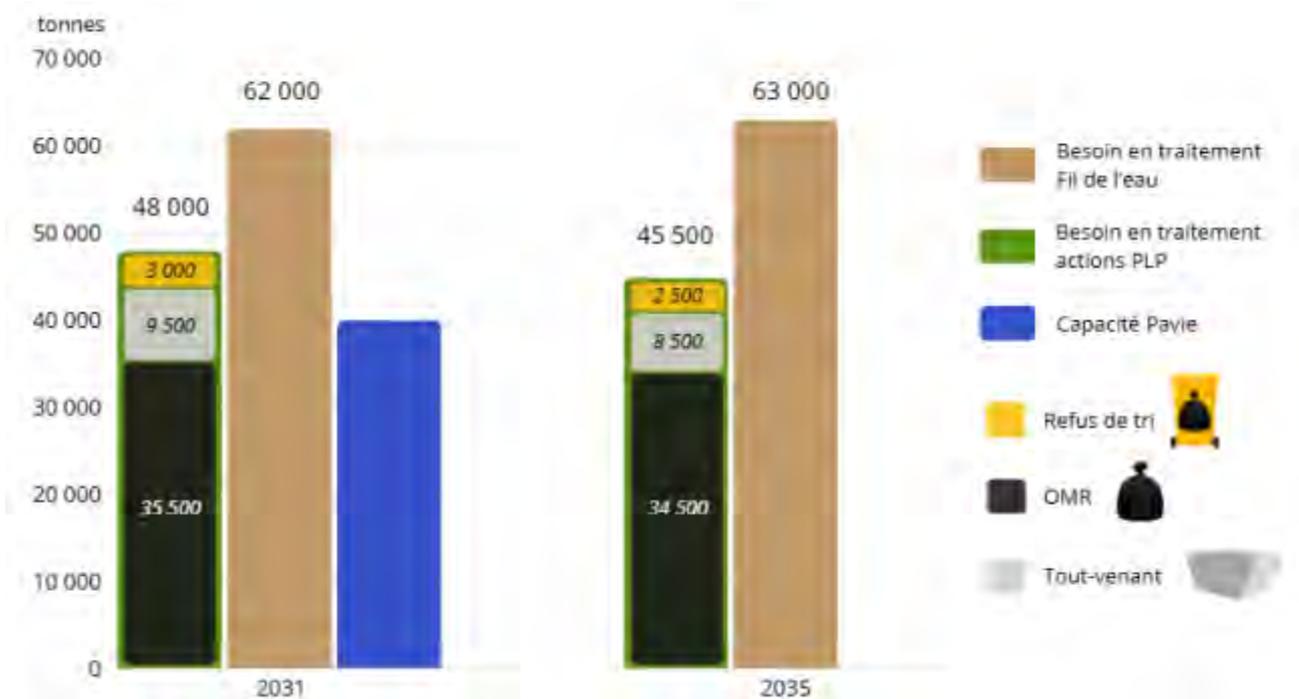


Figure 8 : Les besoins et capacité en tonnages du traitement des ultimes avec et sans la mise en place des actions du PLPDMA

## 2.5 La structure proposée du PLPDMA

Pour atteindre ces résultats, le PLPDMA se découpe en

- En volet stratégique, avec :
  - Axes du plan, au nombre de 4 ;
  - Expression des responsabilités, des portages (moyens), des objectifs ;
  - Planning de déploiement.
- En volet opérationnel, avec :
  - Déclinaison en 14 projets : éléments opérationnels autonomes
  - Affichage des partenariats nécessaires,
  - Évaluation globale des moyens par périodes,
  - Déclinaison en actions au sein de chaque projet, soit 22 actions au global.

La structure du PLPDMA est ainsi définie :



**Axe A :**  
Construction d'un mode de  
fonctionnement



**Axe B :**  
Agir pour la réduction des Ordures  
Ménagères résiduelles



**Axe C :**  
Mettre en place les conditions d'un  
fonctionnement vertueux des  
déchèteries



**Axe D :**  
Développer des actions de  
prévention et d'incitation positive  
en direction des usagers

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE



# Axe A

Construction d'un mode de  
fonctionnement

## Axe A : Construction d'un mode de fonctionnement



Ce premier axe correspond au socle pour la construction et le bon fonctionnement du PLPDMA. Pour répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets, des décisions engageantes doivent être prise à différentes échelles, Trigone et ses adhérents, tout en maintenant une harmonisation des moyens et des pratiques. Cette première étape permettra de non seulement définir les objectifs validés par chaque adhérent et leur impact à l'échelle du Gers, mais également de mettre en place des moyens, humains, techniques et financiers, qui seront communs pour un fonctionnement optimisé et cohérent du PLP. Ce suivi passera d'abord par la création de la CCES.

<b>Projet A1</b>	<b>Définir les responsabilités et engagements de chacun</b>
Action A1.1	Se doter d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) pour le suivi du PLPDMA
Action A1.2	Définir des objectifs partagés par tous et adaptés pour chaque collectivité
Action A1.3	Adapter les outils existants de gestion des données territoriales de suivi et utilisation des résultats
<b>Projet A2</b>	<b>Harmoniser les outils d'animation et de communication</b>
Action A2.1	Animer le réseau des référents animation et prévention

## 2.6 Projet A1 : Définir les responsabilités et engagements de chacun

### 2.6.1 Action A1.1 : Se doter d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) pour le suivi du PLPDMA

#### PORTEURS

Trigone et techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Pour réussir à répondre aux différentes réglementations et aux volontés politiques, les actions et leurs objectifs devront être mis en place et suivis par une même entité : la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Cette commission devra être composée par des représentants de Trigone, des collectivités adhérentes, des partenaires, des associations, .... Afin que toutes les parties prenantes à la prévention des déchets sur le territoire y soient représentées. Cette composition devra être définie de manière pérenne afin d'avoir un meilleur suivi des impacts des différentes actions et de réussir à atteindre les objectifs de réduction des déchets.

#### OBJECTIFS

- Maintenir les membres de la CCES de manière pérenne

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Définir la CCES et ses participants : Identifier pour chaque collectivité adhérente un binôme élu/technicien pour assurer le lien entre le portage politique et les possibilités techniques et les autres parties prenantes	Trigone et adhérents	- Identification des personnes représentantes de chaque partie prenante - Nombre de partie prenante - Création groupe de travail
2	Valider ce groupe	Trigone et adhérents	- Nombre de réunions de validation (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Maintenir ce groupe dans le temps	Trigone et adhérents	- Nombre de réunions par an (O/N)
4	Définir les dates des réunions	Trigone et adhérents	- A définir lors des réunions (O/N)

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définir la CCES et ses participants					
Valider la CCES					
Définir les dates de réunions					
Maintenir la CCES dans le temps					

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,06	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Adhérents	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03

## 2.6.2 Action A1.2 : Définir des objectifs partagés par tous et adaptés pour chaque collectivité

### PORTEURS

Trigone et techniciens adhérents  
 SOLER IDE pour la définition des objectifs

### DESCRIPTION

Les ratios de production des OMA diffèrent selon les collectivités adhérentes. Pour atteindre à l'échelle départementale l'objectif 2030 de réduction des DMA, Trigone et ses adhérents ont proposé de décliner les objectifs à atteindre dans chaque territoire. En fonction des actions proposées, les adhérents ont validé leur objectif respectif. Il conviendra de définir les modalités de suivi à l'échelle des collectivités et/ou à l'échelle de Trigone, et d'assurer le partage des résultats via la constitution et l'animation d'une instance spécifique, dont le rôle en cas d'écart entre résultats et objectifs, sera d'échanger sur les plans d'actions visant à revenir dans la trajectoire en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

### OBJECTIFS

- Utiliser un outil de suivi
- Choisir le mode de concertation
- Définir les objectifs de chacun
- Définir les modalités de partage de l'avancée des actions/objectifs
- Suivre le nombre de réunions réalisés (annuel)

### POTENTIEL DE REDUCTION

/

### DETAIL DE L'ACTION

Etapes		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux des performances de chaque collectivité adhérente	Trigone/SOLER IDE	- Déjà réalisé
2	Réaliser des réunions pour définir les modalités de gestion des actions et les objectifs cohérents à chaque territoire	SOLER IDE	- Déjà réalisé - Nombre d'entretiens réalisés
3	Définir les objectifs de réduction à l'échelle du département et des collectivités adhérentes	SOLER IDE	- Déjà réalisé - Définition des objectifs par adhérent - Nombre de validation des objectifs
4	Positionner Trigone comme fédérateur	Trigone	- Nombre de réunions (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			
5	Prévoir et signer un contrat d'objectifs	Trigone et élus adhérents	- Nombre de contrats signés pour garder une cohérence territoriale (O/N)
<b>Suivi</b>			

6	Suivre ces objectifs	Trigone et techniciens adhérents	Nombre de réunion (O/N) Nombre d'objectifs atteints
7	Partager les résultats	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de comptes-rendus suite aux réunions - Nombre d'outils de communication

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Positionnez Trigone comme fédérateur					
Prévoir et signer un contrat d'objectifs					
			Suivre les objectifs		
			Partager les résultats		

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,01	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27
Adhérents	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	- €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

### 2.6.3 Action A1.3 : Adapter les outils existants de gestion des données territoriales de suivi et utilisation des résultats

#### PORTEURS

Trigone et techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

En lien avec l'action précédente, le territoire a besoin d'un outil regroupant les performances actuelles des territoires, les objectifs définis et les indicateurs pour les suivre, ainsi que les résultats à partager. La gouvernance et les autres membres des collectivités adhérentes et de Trigone auraient la possibilité d'alimenter et de tenir à jour ce fichier commun.

#### OBJECTIFS

- Adapter un outil fonctionnel avec une architecture validée par tous
- Définir la(/les) personne(s) responsable(s) du fichier
- Améliorer les performances des collectivités

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux des performances et autres indicateurs des collectivités adhérentes	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N)
2	Définir le mode de gestion du fichier : adaptation en interne ou aide d'un acteur externe	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N) - Choix du mode de gestion (O/N)
3	Définir le fichier à utiliser et son architecture	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N) - Outil utilisable (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			
4	Définir la fréquence, les responsabilités pour la mise en commun des informations	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N)
5	Assurer la bonne utilisation et fonctionnement du fichier : données à insérer, analyse des données,	Trigone et techniciens adhérents	- Réalisé (O/N)
<b>Suivi</b>			
6	Valoriser les résultats		- Suivi des indicateurs (O/N) - Nombre d'actions de communication (O/N)
7	Informers les collectivités des résultats		- Nombre de comptes-rendus - Nombre d'actions de communication - Nombre de collectivités informées

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réaliser un état des lieux					
Définir le mode de gestion du fichier					
Définir le fichier à utiliser et son architecture					
Définir la fréquence, les responsabilités pour la mise en commun des informations					
Assurer la bonne utilisation et fonctionnement du fichier : données à insérer, analyse des données,					
	Suivre les objectifs				
	Partager les résultats				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,15	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Adhérents	0,05	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	5 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

## 2.7 Projet A2 : Harmoniser les outils d’animation et de communication

### 2.7.1 Action A2.1 : Animer le réseau des référents animation et prévention

#### PORTEURS

Trigone et techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Les collectivités réalisent des actions de prévention et d'animation sur leur territoire sans peu échanger sur leur retour d'expérience. Le maintien d'une cohésion entre les référents de chaque adhérent semble primordial pour garder du lien et de la cohérence territoriale.

#### OBJECTIFS

- Maintenir un lien cohérent entre les territoires et les agents
- Partager les expériences
- Suivre le nombre de réunion par an

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L’ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux des outils et des moyens actuels déployés par chaque collectivité adhérente	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N)
2	Définir le rôle de Trigone	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Planifier les groupes de travail avec toutes les collectivités adhérentes de manière régulière	Trigone et techniciens adhérents	- Création d'un groupe de travail - Nombre de personnes référentes - Nombre de réunions
4	Construire, améliorer avec les collectivités des outils adaptés à chaque territoire	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions (O/N) - Nombre d'outils utilisés (O/N) - Nombre d'utilisations des équipements

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat des lieux des outils et moyens					
Définir le rôle de Trigone					
	Planifier les groupes de travail				
	Construire, améliorer avec les collectivités des outils adaptés à chaque territoire				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,15	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Adhérents	0,05	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	5 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

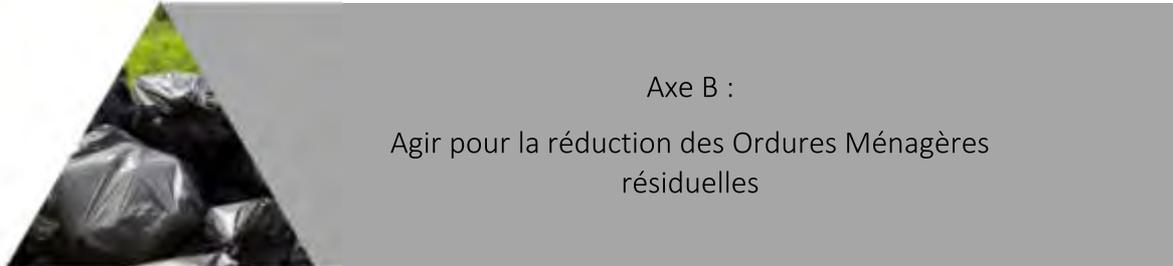


ID : 032-253201042-20250327-PLPDMA25-DE

# Axe B

Agir pour la réduction des  
Ordures Ménagères  
Résiduelles

### 3 Axe B : Agir pour la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles



En 2015, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs chiffrés pour la réduction des flux et la valorisation. Ces objectifs sont également repris dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie avec notamment :

- Une réduction des DMA de 13% entre 2010 et 2025, puis -16% à atteindre à 2031 ;
- Un taux de valorisation des DMA de 57% en 2031.

En parallèle de ces obligations, Trigone et ses adhérents doivent anticiper la fermeture du site du Houga (2025) et de Pavie (2032) et se questionner sur le devenir de leurs déchets ultimes : création d'un site ? externalisation ? vers quel site ? une mutualisation est-elle possible ?

Dans cet axe, le choix de Trigone et ses adhérents est de réduire la partie des OMA en agissant sur la réduction des OMR. En regardant leur composition, les actions s'orienteront vers les biodéchets et la collecte sélective. En complément la question des limites du périmètre du service de collecte (acceptation des professionnels ou non ?) et d'autres moyens techniques et financiers seront des outils pour accentuer la diminution du flux des OMR.

Projet B1	Réduire les déchets fermentescibles dans les OMR
Action B1.1	Définir les moyens de tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre pour chaque collectivité
Projet B2	Redynamiser la collecte sélective des matériaux
Action B2.1	Recenser les retours d'expériences de collectivités au niveau national sur les collectes sélectives
Action B2.2	Créer, uniformiser des outils d'animation et communication sur le département
Projet B3	Evaluer les possibilités d'évolution du périmètre du SPGD vis-à-vis des apports professionnels
Action B3.1	Définir ensemble le périmètre du service public de chaque collectivité (collecte des professionnels)
Projet B4	Evaluer l'intérêt d'outils d'incitation à l'échelle de TRIGONE et des SICTOM
Action B4.1	Engager une réflexion sur une incitation technique pour les ménages et professionnels
Action B4.2	Réaliser une étude économique et financière pour l'établissement d'une grille tarifaire de traitement incitative (Niveau 2) pour tous les flux : refus de tri/OMR (et tout-venant)
Action B4.3	Etudier les possibilités d'un déploiement d'une incitation financière (Niveau 1)

## 3.1 Projet B1 : Réduire les déchets fermentescibles dans les OMR

### 3.1.1 Action B1.1 : Définir les moyens de tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre pour chaque collectivité

#### PORTEURS

Trigone principalement et les adhérents : élus et techniciens

#### DESCRIPTION

La Loi TECV ainsi que loi AGEC imposent la réduction de la quantité de DMA et la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires avec une échéance au 31 décembre 2023. Les collectivités adhérentes ont déjà déployé depuis des années des composteurs sur leur territoire. Cependant, à l'échelle de Trigone, la part des biodéchets représentent 90 kg/hab/an dans les OMr selon les caractérisations de 2020. Les raisons suivantes peuvent expliquer cette importante part de biodéchets : l'essoufflement des usagers en lien avec les anciennes communications, la non-adaptabilité de la solution du compostage au niveau de toutes les zones et de tous les usagers, le manque de maître compostage pour sensibiliser directement les usagers, ....

Le méthaniseur d'Auch pouvant accueillir les biodéchets du département, il faudra que les collectivités se positionnent quant à leur(s) choix de gestion des biodéchets.

#### OBJECTIFS

- Réduire les OMr en détournant une part des biodéchets
- Mettre en place un schéma adapté aux spécificités de chaque territoire concernant les biodéchets
- Connaître et anticiper les quantités de biodéchets à traiter

#### POTENTIEL DE REDUCTION

- Compostage : 11.5kg/hab/an
- Collecte : 1kg/hab/an

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser des enquêtes auprès des usagers pour connaître les pratiques en termes de gestion des biodéchets	Trigone	- Nombre de foyers enquêtés - Nombre de foyers triant ses biodéchets via un composteur/tas/animaux/composteur autre que celui de Trigone

2	Réaliser une étude pour chaque collectivité pour la gestion des biodéchets : Définir des secteurs pour déploiement les solutions de tri à la source des biodéchets (promotion du compostage individuel et déploiement du composteur collectif à la marge selon les besoins territoriaux et les moyens alloués et/ou mettre en place une collecte spécifique) Identification de solutions alternatives au compostage individuel	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude</li> <li>- Nombre de foyer en collecte et en compostage</li> <li>- Nombre de composteurs à déployer</li> <li>- Nombre de collectivités en collecte</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Valider pour chaque collectivité adhérente le déploiement de la(/des) solution(s) de tri à la source des biodéchets (objectif de 60% de dotation en composteurs individuels) à la suite des résultats de l'étude	Adhérents : élus et techniciens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de composteurs à acheter et distribuer</li> <li>- Nombre d'agents pour la mise en place et le suivi</li> <li>- Si collecte, nombre d'équipements à acheter</li> <li>- Nombre d'agents pour la collecte</li> <li>- Nombre d'outils de communication</li> <li>- Nombre de validation du schéma de tri à la source des biodéchets</li> </ul>
4	Avoir l'aide de Trigone pour le changement (regroupement d'achat, ETP)	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions (O/N)</li> <li>- Fréquence d'achat</li> </ul>
5	Vérifier les possibilités en termes de traitement	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites de traitement et leur capacité</li> <li>- Tonnages biodéchets collectables</li> <li>Signature convention</li> </ul>

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation d'une enquête auprès des usagers					
Réaliser pour chaque collectivité une étude de la faisabilité de la mise en œuvre du tri des déchets alimentaires					
Valider pour chaque collectivité adhérente le déploiement de la(/des) solution(s) de tri à la source					
Accompagnement de Trigone pour le changement					
Identification de solutions de traitement					

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,06	0,09	0,07	0,07	0,07	0,07
Adhérents	4,79	4,96	5,06	5,22	5,38	3,30

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	81 000 €	108 000€	96 214 €	-	-	-
Investissement	374 223€	374 223€	374 223€	374 223€	374 223€	-

## 3.2 Projet B2 : Redynamiser la collecte sélective des matériaux

### 3.2.1 Action B2.1 : Recenser les retours d'expériences de collectivités au niveau national sur les collectes sélectives

#### PORTEURS

Trigone et les techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Selon les caractérisations de Trigone en 2020, 60kg/hab/an de CS et 15kg/hab/an de refus de tri sont encore présents dans les OMR. Actuellement, il existe encore une grande proportion de refus de tri et de CS dans les OMR. Les collectivités ont encore une marge de progrès importante sur ce flux. Les actions proposées ont pour but de connaître les performances et les modes de collecte de chaque collectivité, afin qu'ensemble, ces acteurs puissent améliorer leurs performances de tri.

#### OBJECTIFS

- Réduire les OMR en détournant une part des biodéchets
- Mettre en place un schéma adapté aux spécificités de chaque territoire concernant les biodéchets
- Connaître et anticiper les quantités de biodéchets à traiter

#### POTENTIEL D'AUGMENTATION

- Redynamiser la collecte : 8kg/hab/an

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Identifier les pratiques (communication, événements, collecte...) de chaque collectivité sur la CS	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre de réunions - Nombre d'outils de communication, d'évènements - Nombre de mode de collecte
2	Identifier par collectivité les quantités de CS (OMR et refus) et leurs ratios de performance et en fonction des conditions de collecte.	Techniciens adhérents et Trigone	- Quantité de CS (tonnes et ratio)
3	Positionner Trigone comme capitalisateur des informations afin d'avoir une vision d'ensemble	Trigone	- Nombre de réunions - Nombre d'outils de communication
<b>Mise en œuvre</b>			
4	Définir un outil régulier pour observer l'évolution du tri de la CS	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre de personnes référentes - Validation d'un outil utilisable
5	Définir la fréquence, les responsabilités pour la mise en commun des informations	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre de suivis - Nombre de réunions

6	Accompagner les collectivités pour la mise en place d'actions adaptées à leurs caractéristiques	Techniciens adhérents et Trigone	- Réduction des quantités collectées de la CS - Réduction du taux de refus - Nombre de foyers contactés - Nombre de bacs refusés - Taux de refus
7	Identifier les conditions de collectes sélectives par collectivité	Techniciens adhérents	- Nombre de collectivités modifiant les conditions de collecte de la CS
8	Informers les collectivités des résultats	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre de réunions - Nombre d'outils de communication

### PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Identifier les pratiques des collectivités adhérentes					
Identifier par collectivité les quantités de CS (OMR et refus) et leurs ratios de performance et en fonction des conditions de collecte.					
Positionner Trigone comme capitalisateur des informations					
Définition d'un outil pour observer l'évolution du tri					
Définir la fréquence et les responsabilités pour la mise en commun des informations					
Accompagner les collectivités pour la mise en place d'actions adaptées à leurs caractéristiques					
Identifier les conditions de collectes sélectives par collectivité					
Informers les collectivités des résultats					

### MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,10	0,10	0,08	0,02	0,02	0,02
Adhérents	3,27	2,17	1,40	0,0	0,0	0,0

### MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-

### 3.2.2 Action B2.2 : Créer, uniformiser des outils d'animation et communication sur le département

#### PORTEURS

Trigone et les techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Selon les caractérisations de Trigone en 2020, 60kg/hab de CS et 15kg/hab de refus de tri sont encore présents dans les OMr. Actuellement, il existe encore une grande proportion de refus de tri et de CS dans les OMR. Les collectivités ont encore une marge de progrès importante sur ce flux. Cette action a pour but d'harmoniser le message et les outils utilisés à l'ensemble du territoire, d'améliorer les performances des collectivités en termes de tri et de fédérer et centraliser les données grâce à Trigone.

#### OBJECTIFS

- Harmoniser le message à porter sur l'ensemble du territoire
- Capitaliser un panel plus important de retour d'expériences
- Suivre le nombre d'animations par an

#### POTENTIEL D'AUGMENTATION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux des outils et des moyens actuels déployés par chaque collectivité adhérente	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre d'outils recensés - Nombre d'agents recensés - Nombre de moyens recensés
2	Recenser les outils utilisés par les autres collectivités	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre d'outils recensés - Nombre d'agents recensés - Nombre de moyens recensés
3	Définir le rôle de Trigone dans cet accompagnement	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions - Nombre d'outils de communication
<b>Mise en œuvre</b>			
4	Créer un groupe de travail avec toutes les collectivités adhérentes	Trigone et techniciens adhérents	- Création d'un groupe de travail (O/N) - Nombre de participants
5	Construire avec les collectivités des outils et des moyens adaptés à chaque territoire	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre d'outils construits - Nombre d'outils adaptés - Nombre d'agents
6	Réaliser des animations	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre d'animations - Nombre de foyers

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat des lieux des outils et moyens actuels					
Recenser les outils utilisés par les collectivités adhérentes					
Définir le rôle de Trigone dans cet accompagnement					
Créer un groupe de travail avec les collectivités					
Construire avec les collectivités des outils et des moyens adaptés à chaque territoire					
				Réaliser des animations	

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0,13	0,21	0,20	0,20	0,20	0,20
Adhérents	0,35	0,64	0,45	0,45	0,45	0,45

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	51 500€	154 500€	103 000€	103 000€	103 000 €

### 3.3 Projet B3 : Evaluer les possibilités d'évolution du périmètre du SPGD vis-à-vis des apports professionnels

#### 3.3.1 Action B3.1 : Définir ensemble le périmètre du service public de chaque collectivité (collecte des professionnels)

##### PORTEURS

Trigone et les techniciens adhérents

##### DESCRIPTION

Des ordures ménagères et assimilés (OMA) élevés par rapport à d'autres territoires avec, en 2019, 329 kg/hab/an sur Trigone contre 315 kg/hab/an en moyenne. Selon les objectifs réglementaires, le département doit réduire ses quantités d'OMA de - 26 kg/hab/an d'OMA d'ici 2025. La gestion des professionnels est un levier permettant de pouvoir se rapprocher de ces objectifs. Les actions proposées ont pour but d'optimiser/ de cadrer/ de redéfinir/ d'harmoniser le service proposé afin de collecter moins de déchets.

##### OBJECTIFS

- Déterminer les solutions de collecte les plus adaptées selon les spécificités des collectivités
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets et à consommer différemment.
- Définir des conditions tarifaires
- Suivre les tonnages collectés des professionnels
- Harmoniser, coordonner et fédérer la collecte des déchets professionnels sur le département afin de faciliter la compréhension pour tous et de cadrer le service
- Harmoniser le règlement de collecte

##### POTENTIEL DE REDUCTION

- Limite du service public : 6kg/hab/an

##### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Créer et mettre en commun des données fines sur les collectes de déchets professionnels : -Identifier les pratiques de collecte de chaque collectivité sur les déchets des professionnels -Recenser les pratiques réalisées dans d'autres collectivités -Positionner Trigone comme fédérateur des informations afin d'avoir une vision d'ensemble	Trigone / Adhérents	- Réalisé (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			

2	<p>Réaliser une étude pour la définition de conditions tarifaires pour les professionnels, intégrant le tri et l'intégrer dans un cadre de règlement de collecte départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Disposer des éléments nécessaires à l'évaluation de la mise en place de conditions tarifaires pour les professionnels.</li> <li>-Définir les possibilités et les orientations politiques avec les élus.</li> <li>-Créer un groupe de travail avec Trigone, des professionnels et les collectivités et l'animer (Trigone)</li> <li>-Coconstruire les conditions tarifaires avec les collectivités selon les possibilités, les objectifs et les orientations politiques.</li> <li>-Simuler l'impact des nouvelles conditions tarifaires (Redevance Spéciale).</li> <li>-Finaliser et valider les conditions tarifaires à appliquer sur le département.</li> <li>-Adapter le règlement de collecte en conséquence</li> </ul>	Trigone / Adhérents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail créé (O/N)</li> <li>- Nouvelles conditions tarifaires définies (O/N)</li> <li>- Impact des nouvelles conditions tarifaires estimé (O/N)</li> <li>- Règlement de collecte adapté (O/N)</li> </ul>
---	---	---------------------	---

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Créer et mettre en commun des données fines sur les collectes de déchets professionnels				
	Réaliser une étude pour la définition de conditions tarifaires pour les professionnels, intégrant le tri et l'intégrer dans un cadre de règlement de collecte départementale				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	-	0,03	0,01	-	-	-
Adhérents	-	0,20	0,08	-	-	-

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	10 000 €	20 000€	-	-	-

### 3.4 Projet B4 : Evaluer l'intérêt d'outils d'incitation à l'échelle de TRIGONE et des SICTOM

#### 3.4.1 Action B4.1 : Engager une réflexion sur une incitation technique pour les ménages et professionnels

##### PORTEURS

Techniciens adhérents et élus

##### DESCRIPTION

Le territoire de Trigone doit diminuer sa production d'OMA de -26kg/hab au vu des objectifs. Différentes solutions peuvent inciter les usagers à réduire leur production de déchets : une incitation technique en réduisant la fréquence de collecte, une incitation financière soit en faisant payer les usagers suivant leur utilisation du service de collecte soit en récompensant les usagers qui s'inscrivent dans une démarche de réduction de leur production. Concernant l'aspect tarification, les gersois sont actuellement soumis à la TEOM, avec des taux différents. Une étude d'optimisation des fréquences et/ou de mise en place d'une tarification incitative permettrait d'avoir des outils pour réduire les quantités de déchets, mais également d'avoir des outils d'harmonisation à l'échelle du département. D'autant plus que certaines collectivités ont déjà déployé une de ces incitations et ont obtenu une baisse de leurs tonnages. Ces actions devraient être déployées en cohérence avec les différents territoires.

##### OBJECTIFS

- Mettre en place un système de collecte le plus adapté aux territoires et aux secteurs définis
- Inciter les usagers à trier et à moins produire d'OMR
- Réaliser une étude d'optimisation
- Maîtriser les coûts du service de collecte

##### POTENTIEL DE REDUCTION

- Incitation technique : 6kg/hab

##### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux et diagnostic du service de collecte de chaque collectivité et de leurs performances	Techniciens adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation - Nombre de professionnels collectés
<b>Mise en œuvre</b>			
2	Définir les évolutions intéressantes à étudier en termes de collecte	Techniciens adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation

3	Etudier l'impact de la diminution de fréquence de collecte de manière adapté aux secteurs	Techniciens adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation
4	Dimensionner les scénarios choisis et choisir le plus adapté	Techniciens adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation
5	Analyser les avantages et les inconvénients	Techniciens adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation
6	Valider un schéma de collecte avec les fréquences	Techniciens et élus adhérents	- Réalisation d'une étude d'optimisation - Nombre de réunions - Validation des nouveaux schémas de collecte (O/N) - Réduction de la quantité collectée des OMr
7	Communiquer auprès des usagers pour les informer des modifications techniques des collectes	Techniciens adhérents	- Nombre d'outils de communication
8	Adapter le règlement de collecte en conséquence	Techniciens adhérents	- Modification du règlement de collecte (O/N)
<b>Suivi</b>			
9	Suivre l'impacts opérationnels en fonction du schéma de collecte retenu à la suite de l'étude et de la mise à jour du règlement de collecte	Techniciens adhérents	- Typologie et quantité d'équipement déployé - Dotation par usager - Nombre de tournée - Nombre d'agent de collecte - Performance de collecte - Tonnage collecté

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Réaliser un état des lieux et diagnostic du service de collecte de chaque collectivité et de leurs performances			
		Définir les évolutions intéressantes à étudier en termes de collecte			
		Etudier l'impact de la diminution de fréquence de collecte de manière adapté aux secteurs			
		Dimensionner les scénarios choisis et choisir le plus adapté			
		Analyser les avantages et les inconvénients			
		Valider un schéma de collecte avec les fréquences			
			Adapter le règlement de collecte en conséquence		
			Communiquer auprès des usagers pour les informer des modifications techniques des collectes		
			Suivre l'impacts opérationnels en fonction du schéma de collecte retenu à la suite de l'étude		

### MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	–	–	–	–	–
Adhérents	–	–	0,16	0,28	–	–

### MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	–	–	–	–

### 3.4.2 Action B4.2 : Réaliser une étude économique et financière pour l'établissement d'une grille tarifaire de traitement incitative (Niveau 2) pour tous les flux : refus de tri/OMR (et tout-venant)

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

Le territoire de Trigone doit diminuer sa production d'OMA de -26kg/hab au vu des objectifs. Différentes solutions peuvent inciter les usagers à réduire leur production de déchets : une incitation technique en réduisant la fréquence de collecte, une incitation financière soit en faisant payer les usagers suivant leur utilisation du service de collecte soit en récompensant les usagers qui s'inscrivent dans une démarche de réduction de leur production. Concernant l'aspect tarification, les gersois sont actuellement soumis à la TEOM, avec des taux différents. Une étude d'optimisation des fréquences et/ou de mise en place d'une tarification incitative permettrait d'avoir des outils pour réduire les quantités de déchets, mais également d'avoir des outils d'harmonisation à l'échelle du département. D'autant plus que certaines collectivités ont déjà déployé une de ces incitations et ont obtenu une baisse de leurs tonnages. Ces actions devraient être déployées en cohérence avec les différents territoires.

#### OBJECTIFS

- Inciter les collectivités à réduire certains déchets au profit d'autres.
- Réaliser une grille tarifaire de traitement incitative applicable au territoire
- Définir des moyens de vérification de l'atteinte des objectifs : réalisation de caractérisation ? autres justificatifs ? à quelle fréquence ?

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
1	Disposer des éléments nécessaires à l'évaluation de la mise en place d'une grille tarifaire de traitement.	Trigone	- Réalisé (O/N)
2	Définir les orientations politiques avec les élus.	Trigone	- Réalisé (O/N)
3	Co-construire des orientations de grille tarifaire avec lien avec les collectivités, les objectifs et les orientations politiques	Trigone	- Réalisé (O/N)
4	Simuler les impacts des grilles suivant l'intensité d'implication tarifaire	Trigone	- Réalisé (O/N)
5	Acter une grille tarifaire	Trigone	- Réalisé (O/N)

6	Communiquer auprès des collectivités adhérentes	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de communication</li> <li>- Nombre de collectivités touchées par la communication</li> </ul>
---	---	---------	--

### PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
			Disposer des éléments nécessaires à l'évaluation de la mise en place d'une grille tarifaire de traitement.		
			Définir les orientations politiques avec les élus.		
				Co-construire des orientations de grille tarifaire	
				Simuler les impacts des grilles	
				Acter la grille	
					Communiquer auprès des collectivités adhérentes

### MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	-	-	-	0.08	0.01	0.01
Adhérents	-	-	-	0.18	0.08	0.08

### MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-

### 3.4.3 Action B4.3 : Etudier les possibilités d'un déploiement d'une incitation financière (Niveau 1)

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

Le territoire de Trigone doit diminuer sa production d'OMA de -26kg/hab/an au vu des objectifs. Différentes solutions peuvent inciter les usagers à réduire leur production de déchets : une incitation technique en réduisant la fréquence de collecte, une incitation financière soit en faisant payer les usagers suivant leur utilisation du service de collecte soit en récompensant les usagers qui s'inscrivent dans une démarche de réduction de leur production. Concernant l'aspect tarification, les gersois sont actuellement soumis à la TEOM, avec des taux différents. Une étude d'optimisation des fréquences et/ou de mise en place d'une tarification incitative permettrait d'avoir des outils pour réduire les quantités de déchets, mais également d'avoir des outils d'harmonisation à l'échelle du département. D'autant plus que certaines collectivités ont déjà déployé une de ces incitations et ont obtenu une baisse de leurs tonnages. Ces actions devraient être déployées en cohérence avec les différents territoires.

#### OBJECTIFS

- Inciter les usagers à réduire leurs déchets et davantage trier
- Réaliser des réunions pour échanger sur les retours d'expérience
- Harmoniser la tarification à l'ensemble du territoire
- Accompagner les collectivités dans cette démarche
- Réaliser une étude

#### POTENTIEL DE REDUCTION

Incitation financière : 3 kg/hab/an

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Demander un retour d'expériences au SIDEL	Trigone	- Réalisé (O/N)
2	Réaliser une réunion afin d'échanger sur cette expérience	Trigone	-Nombre de collectivités ayant participé à la réunion
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Accompagner les collectivités dans une réflexion de mise en place potentielle de la TI	Trigone	- Réalisé (O/N)
4	Réfléchir sur l'adaptation de la TI dans certain cas afin d'être le plus juste socialement	Trigone	- Réalisé (O/N)

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
			Retour d'expériences du SIDEL		
			Réaliser une réunion afin d'échanger sur cette expérience		
				Accompagner les collectivités dans une réflexion de mise en place potentielle de la TI	
				Réfléchir sur l'adaptation de la TI dans certain cas afin d'être le plus juste socialement	

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	–	–	0.01	0.01	0.01
Adhérents	–	–	–	0.04	–	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	–	–	52 500 €	52 500 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE

# Axe C

Mettre en place les conditions  
d'un fonctionnement vertueux  
des déchèteries

## Axe C : Mettre en place les conditions d'un fonctionnement vertueux des déchèteries



Comme l'axe précédent, Trigone et ses adhérents doivent répondre aux obligations réglementaires de réduction et valorisation des déchets mais également se positionner concernant le traitement de leurs déchets d'ici 2032.

Dans cet axe, le choix de Trigone et ses adhérents est de réduire la partie collectée au niveau des déchèteries (Déchets occasionnels DO). Les déchets les plus collectés sont majoritairement les déchets verts et les encombrants. Ces derniers, dits « ultimes », sont traités au niveau des sites du Houga et de Pavie, dont la capacité d'accueil va considérablement diminuer. Pour valoriser au maximum de flux en amont du dépôt en benne de tout-venant, Trigone et ses adhérents vont également mettre en place de nouvelles filières REP et accentuer le réemploi. Cet axe met en avant des actions de limitation des flux en amont des sites en agissant sur des moyens d'incitation technique, les filières professionnelles, le développement du réemploi et la valorisation de proximité des déchets verts.

Projet C1	Etudier et déployer les moyens de contrôle d'accès (Trigone et collectivités) et de facturation pour les professionnels à l'échelle départementale
Action C1.1	Déployer des solutions techniques adaptées (ménages et professionnels) et des pratiques tarifaires (professionnels) harmonisées pour la rédaction d'un cadre réglementaire commun
Projet C2	Accompagner le développement de filières professionnelles
Action C2.1	Réaliser une étude départementale concernant les déchets des professionnels
Projet B3	Développer les outils et les partenariats pour intensifier les filières de réutilisation et réparation
Action C3.1	Développer les partenariats avec les associations pour intensifier les filières de réutilisation et réparation
Projet C4	Développer des actions de gestion des déchets verts hors déchèteries
Action C4.1	Développer des actions collectives de gestion des déchets verts hors de la déchèterie

## 3.5 Projet C1 : Etudier et déployer les moyens de contrôle d'accès (Trigone et collectivités) et de facturation pour les professionnels à l'échelle départementale

### 3.5.1 Action C1.1 : Déployer des solutions techniques adaptées (ménages et professionnels) et des pratiques tarifaires (professionnels) harmonisées pour la rédaction d'un cadre règlementaire commun

#### PORTEURS

Trigone et les techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Les déchèteries sont gérées par des entités différentes : soit par Trigone soit par une collectivité adhérente. Les gestions de ce site ne sont pas menées de la même manière. Pour atteindre les objectifs concernant les DMA, les déchèteries devront diminuer leur quantité de déchets de - 34 kg/hab/an d'ici 2025. Déployer des moyens techniques (tel que le contrôle d'accès) pour les ménages et professionnels et une facturation harmonisée à l'échelle départementale pour les professionnels sont des solutions pour atteindre cet objectif.

#### OBJECTIFS

- Réaliser des concertations et co-constructions des solutions techniques à mettre en place
- Adapter et mettre en place des solutions sur l'ensemble du territoire
- Garder une cohérence tarifaire en fonction des solutions pour les professionnels
- Communiquer
- Inciter à réduire les quantités de déchets collectées en déchèterie

#### POTENTIEL DE REDUCTION

Déchèterie : 18 kg/hab/an

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
1	Mettre en place et animer un groupe de travail pour le déploiement des solutions techniques Mettre en place les solutions techniques choisies et suivre les tonnages collectés Valider les conditions d'entrée et la facturation associée	Trigone	- Nouvelles conditions d'entrées et modalités de facturation définies (O/N) - Nombre de sites équipés avec les nouveaux équipements
2	Rédiger un cadre de règlement commun à l'échelle départementale et des pratiques tarifaires partagées Réaliser un état des lieux des règlements et des pratiques tarifaires existants Définir les volontés politiques des collectivités Proposer des scénarios de facturation et simuler l'impact des nouvelles pratiques tarifaires sur les collectivités	Trigone	-Etat des lieux des pratiques existantes réalisé (O/N) - Scénarios proposés avec impacts simulés (O/N) - Modalité tarifaire définie et règlement commun

	Définir une modalité tarifaire et un règlement commun et communiquer auprès des usagers/professionnels Former les agents des déchèteries et suivre l'impact de ces incitations dans l'atteinte des objectifs (projet A1) Rédiger un nouveau règlement		- Nombre d'agents de déchèteries formés - Nouveau règlement rédigé
<b>Suivi</b>			
3	Suivi des travaux de mise aux normes des sites	Techniciens adhérents et Trigone	- Réunion de chantier - DOE fin de travaux - Travaux réalisés (O/N)
4	Communiquer sur la mise en place du contrôle d'accès	Techniciens adhérents et Trigone	- Réalisé (O/N)
5	Suivi du contrôle d'accès	Techniciens adhérents et Trigone	- Nombre de passage annuel et selon les foyers - Tonnage collecté

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mettre en place et animer un groupe de travail					
Rédiger un cadre de règlement commun à l'échelle départementale et des pratiques tarifaires partagées					
Suivi des travaux					
	Communication à la population				
	Suivi de l'accès aux déchèteries				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	2.5	2.9	2.2	1.0	1.0	1.0
Adhérents	0.9	0.6	1.6	1.0	1.0	1.0

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	21 000 €	26 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
Investissement	135 000 €	200 000 €	40 000 €	-	-	-

## 3.6 Projet C2 : Accompagner le développement de filières professionnelles

### 3.6.1 Action C2.1 : Réaliser une étude départementale concernant les déchets des professionnels

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

Pour atteindre les objectifs concernant les DMA, les déchèteries devront diminuer leur quantité de déchets de - 34 kg/hab/an d'ici 2025. Dans cet axe, il est proposé de gérer les déchets des professionnels en dehors des déchèteries du territoire. Cette mise en place permettra de se rapprocher des objectifs donnés.

#### OBJECTIFS

- Connaître le nombre de professionnels et leurs besoins
- Connaître les filières présentes sur le territoire et de leur capacité d'absorption des déchets professionnels
- Réflexion sur le besoin d'ajout de filière sur le territoire
- Déterminer un nombre suffisant de site pour les professionnels sur le département en fonction de la typologie des territoires
- Information à l'ensemble des professionnels la gestion des déchets du territoire

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapes		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser une réunion de présentation du projet en présence de Trigone et des représentants des acteurs économiques du territoire	Trigone	- Nombre de structures et de personnes participantes à la réunion
<b>Mise en œuvre</b>			
2	Réaliser un diagnostic de gestion des DAE du territoire comprenant : - Le recensement des besoins et de la fréquentation actuelle des acteurs économiques via un questionnaire préparé par Trigone et diffusé par les représentants des acteurs économiques - le recensement des modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur d'autres territoires Le recensement des solutions privées sur le territoire (flux acceptés, modalités de présentation, amplitude horaire, capacité, localisation...) : cartographie et annuaire - le recensement des projets en cours (capacité, flux acceptés, lieux de mise en place...)	Trigone	- Diagnostic réalisé (O/N) - Nombre de répondants au questionnaire par collectivité - Nombre de territoires interrogé - Nombre de solutions privés recensées - Nombre de projet en cours recensées

3	Présenter les résultats aux élus et aux représentants des acteurs du territoire	Trigone	- Nombre de collectivité et personnes participantes à la réunion
4	Aider à la communication auprès des professionnels : cartographie des acteurs et annuaire associé	Trigone	- Réalisé (O/N)

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réaliser une réunion de présentation du projet					
Réaliser un diagnostic complet de gestion des DAE du territoire					
Présenter les résultats aux élus et aux représentants des acteurs du territoire					
	Aider à la communication auprès des professionnels				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0.07	0.005	0.005	0.005	0.005	0.005
Adhérents	0.18	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-

## 3.7 Projet C3 : Développer les outils et les partenariats pour intensifier les filières de réutilisation et réparation

### 3.7.1 Action C3.1 : Développer les partenariats avec les associations pour intensifier les filières de réutilisation et réparation

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif de développer le réemploi et d'augmenter la quantité de déchets préparés en vue de leur réutilisation, notamment les équipements électriques et électroniques, les textiles et les meubles. L'article 57 de la loi Agec précise que les déchèteries doivent proposer un service de réemploi. Le territoire de Trigone a permis de détourner 15t de produits en 2020, les quantités de déchets collectées en déchèterie doivent diminuer de - 34 kg/hab/an d'ici 2025 pour atteindre les objectifs réglementaires. L'ajout de la filière de réemploi en partenariat avec des acteurs locaux et l'amélioration des filières REP implantées permettra au territoire de répondre à ces obligations réglementaires et de proposer un nouveau service aux usagers.

#### OBJECTIFS

- Collecter les REX des acteurs implantés sur le territoire afin d'avoir une vision globale des possibilités territoriales
- Définir une nouvelle feuille de route du développement du réemploi en prenant en compte les REX, les acteurs présents sur le territoire, les volontés politiques et les faisabilité éco-technique.
- Soutenir les acteurs et porteurs de projet du réemploi.
- Favoriser l'implantation d'acteurs sur l'ensemble du territoire.
- Continuer à intégrer des acteurs.
- Réaliser des actions complémentaires

#### POTENTIEL DE REDUCTION

Filières réutilisation et réparation : 2 kg/hab/an

## DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
1	<p>Créer et mettre en commun des données sur l'ESS (économie sociale et solidaire)                      Recenser les associations présentes sur le territoire et prendre contact avec la CMA et CCI                      Créer une base de données des acteurs de la réutilisation et de la réparation                      Prendre contact avec les associations : comprendre leurs besoins, leur fonctionnement, leurs problématiques et les potentiels partenariats</p>	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des CMA et CCI contactées sur le territoire</li> <li>- Nombre d'acteurs recensés</li> <li>- Base de données créée</li> <li>- Nombre d'entretiens réalisés avec ces acteurs</li> </ul>
2	<p>Etudier des propositions pour faciliter l'interface avec le réseau de déchèteries                      Création d'un groupe de travail avec les collectivités et Trigone                      Définir les contours du service réemploi qu'ils souhaitent mettre en place                      Sélectionner les propositions en accord avec les volontés politiques et étudier leurs faisabilité technique et économique                      Valider les propositions et définir une convention pour les nouveaux partenaires du réemploi</p>	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail créé</li> <li>- Nombre de propositions étudiées</li> <li>- Nombre de propositions retenues</li> <li>- Nombre de conventions établies</li> </ul>
3	<p>Assurer un accompagnement sur le long terme pour les développements sur les zones « blanches »                      Alimenter la base de données des associations et des acteurs et réaliser un suivi des conventions et les adapter si besoins                      Travailler avec les déchèteries en zone blanche pour développer les acteurs du réemploi                      Recenser les acteurs des territoires voisins, se renseigner sur ceux non présents sur le territoire et développer de nouveaux partenariats                      Réaliser des animations en dehors des déchèteries en faveur du réemploi et de la réparation</p>	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs de territoires voisins recensés</li> <li>- Nombre de projets d'acteurs du réemploi soutenus</li> <li>- Nombre d'animations réalisées et nombre de participants</li> </ul>

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Créer et mettre en commun des données sur l'ESS					
Etudier des propositions pour faciliter l'interface avec le réseau de déchèteries					
	Assurer un accompagnement sur le long terme pour les développements sur les zones « blanches »				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0.08	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Adhérents	0.01	–	–	–	–	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-

## 3.8 Projet C4 : Développer des actions de gestion des déchets verts hors déchèteries

### 3.8.1 Action C4.1 : Développer des actions collectives de gestion des déchets verts hors de la déchèterie

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

Sur le territoire de Trigone, les déchèteries sont très fréquentées. Le flux déposé en déchèterie le plus important est celui des déchets verts avec 66 kg/hab/an en 2021. Pour limiter cette quantité déposée sur ces sites, la mise en place d'un service complémentaire de prévention et de gestion des déchets verts, en amont des sites, serait une solution. Cela permettrait non seulement de fluidifier les sites qui ont des espaces restreints, de proposer un nouveau service aux usagers, mais également de valoriser une ressource (comme le broyat) sur place.

#### OBJECTIFS

- Identifier les zones n'ayant pas accès à un service de proximité de gestion des déchets verts
- Créer un nouveau service à l'échelle d'un territoire
- Mutualiser les moyens humains et matériels
- Donner accès à l'ensemble des usagers à un service de gestion des déchets verts en dehors des déchèteries
- Réduire les quantités de déchets verts dans les déchèteries
- Améliorer le service rendu aux usagers (au niveau des déchèteries et en dehors)
- Valoriser les déchets sur le territoire

#### POTENTIEL DE REDUCTION

Déchets verts : 3 kg/hab

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
1	Se doter d'une feuille de route concernant les déchets verts : fixer les objectifs en termes de gestion de déchets végétaux sur le territoire, instaurer des premiers jalons	Trigone	- Feuille de route réalisée (O/N)

2	<p>Définir ensemble des moyens dédiés au sein des collectivités pour mettre en œuvre la feuille de route</p> <p>Réaliser un état des lieux des actions menées, du matériel et des moyens humains à disposition</p> <p>Créer un groupe de travail avec les collectivités et Trigone</p> <p>Définir les contours du nouveau service (seulement dépôt, broyage, type de gestion)</p> <p>Réaliser une étude technico-économique pour mettre en place le service</p> <p>Définir le rôle de Trigone et des collectivités dans la mise en place du(des) service(s)</p> <p>Planifier un calendrier de mise en œuvre du(des) service(s) : expérimentation du broyage sur une zone d'expérimentation dès 2025</p> <p>Ajuster le service en réalisant des réunions sur le REX de la mise en place</p>	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat des lieux réalisé (O/N)</li> <li>- Groupe de travail créé (O/N)</li> <li>- Etude technico économique réalisée (O/N)</li> <li>- Rôles définis (O/N)</li> <li>- Calendrier de déploiement établi (O/N)</li> <li>- Nombre de réunions de suivi réalisées et nombre de participants</li> </ul>
3	<p>Recenser les potentiels points d'offres pour le traitement local des déchets verts : broyage, mise à disposition du broyat aux usagers ou partenariat avec les agriculteurs</p> <p>Recenser les sites de gestion et de traitement des déchets verts</p> <p>Recenser les acteurs intéressés (agriculteurs, service des espaces verts...) par du broyat de déchets verts</p> <p>Créer des partenariats avec des acteurs du territoire pour la récupération du broyat (privés ou communes)</p>	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de site de traitement recensés</li> <li>-Nombre d'acteurs intéressés par du broyat recensés</li> <li>- Nombre de partenariats créés pour récupération de broyat</li> </ul>

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Se doter d'une feuille de route				
	Définir ensemble des moyens dédiés au sein des collectivités pour mettre en œuvre la feuille de route				
	Recenser les potentiels points d'offres pour le traitement local des déchets verts				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone		0.11	0.08	0.02	0.02	0.02
Adhérents		0.06	0.06	0.01	0.01	0.01

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement						
Investissement		45 000 €				

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

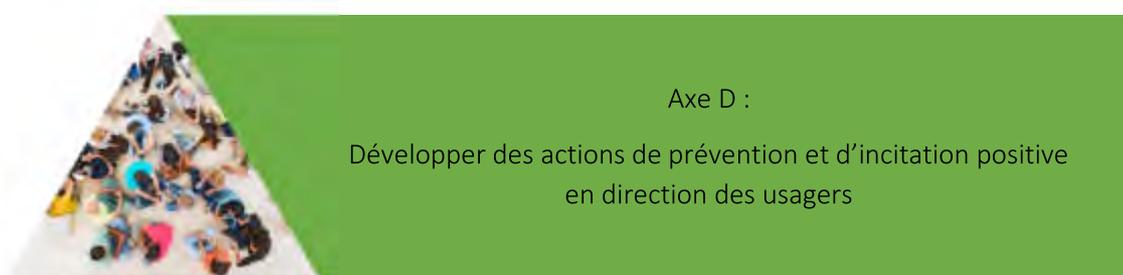


ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE

# Axe D

Développer des actions de  
prévention et d'incitation positive  
en direction des usagers

## 4 Axe D : Développer des actions de prévention et d'incitation positive en direction des usagers



L'élément le plus important à prendre en compte dans l'atteinte des objectifs est l'implication des usagers. Cette implication passe par des actions de communication ciblées et adaptées sur l'ensemble du territoire. Pour poursuivre dans l'atteinte des objectifs de réduction des tonnages, Trigone et ses adhérents ont souhaité dédier ce quatrième axe à l'accentuation de la communication et aux actions de prévention autour des textiles, des acteurs des manifestations et du tourisme et de l'éco-exemplarité.

<b>Projet D1</b>	<b>Accentuer la communication</b>
Action D1.1	Développer une interface facilitant les échanges entre Trigone et ses adhérents de type extranet
Action D1.2	Créer un journal départemental des déchets
Action D1.3	Créer des fiches pratiques de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs
<b>Projet D2</b>	<b>Développer des actions thématiques pour la réduction des déchets ménagers avec des partenaires extérieurs</b>
Action D2.1	Sensibiliser à l'utilisation de textiles sanitaires lavables
Action D2.2	Améliorer le détournement des Textiles Linges Chaussures dans les OMR
<b>Projet D3</b>	<b>Développer la gestion et la réduction des déchets pour les manifestations et le tourisme</b>
Action D3.1	Accompagner les acteurs de l'évènementiel et du tourisme à la prévention des déchets
<b>Projet D4</b>	<b>Favoriser un fonctionnement éco-exemplaire auprès des administrations</b>
Action D4.1	Réaliser et partager la mise en œuvre d'un plan d'administration éco-exemplaire

## 4.1 Projet D1 : Accentuer la communication

### 4.1.1 Action D1.1 : Développer une interface facilitant les échanges entre Trigone et ses adhérents de type extranet

#### PORTEURS

Trigone et techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Chaque collectivité du territoire possède ses propres moyens et outils pour communiquer auprès de la population. La communication, la sensibilisation et l'accompagnement sont des facteurs importants de réussite dans l'engagement des acteurs. Cette interface serait un atout pour mutualiser les moyens de chaque territoire.

#### OBJECTIFS

- Créer ou développer un nouvel outil
- Permettre les échanges entre les adhérents et Trigone
- Garder un lien
- Définir le rôle de Trigone

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Créer un groupe de travail	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de personnes référentes - Création d'un groupe de travail
<b>Mise en œuvre</b>			
2	Choisir le type d'outil et définir son architecture	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions - Définition d'un outil utilisable
<b>Suivi</b>			
3	Actualiser régulièrement l'outil avec les actualités/changements de chaque collectivité	Trigone et techniciens adhérents	- Fréquence de suivi - Nombre d'échanges

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Créer un groupe de travail				
	Choisir le type d'outil et définir son architecture				
		Actualiser régulièrement l'outil			

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	0.007	0.015	0.015	0.015	0.015
Adhérents	–	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	15 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Investissement	–	–	–	–	–	–

#### 4.1.2 Action D1.2 : Créer un journal départemental des déchets

### PORTEURS

Trigone

### DESCRIPTION

Trigone a souhaité créer un journal à destination des usagers afin de communiquer sur les actualités, les chiffres clés, les informations concernant le service déchets à l'échelle départementale.

### OBJECTIFS

- Harmoniser la communication sur le territoire
- Créer un nouvel outil de communication commune à l'échelle départementale
- Informer les usagers
- Inciter les acteurs à réduire leur production de déchets

### POTENTIEL DE REDUCTION

/

### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Définir les informations à communiquer	Trigone	- Nombre de réunions - Nombre de sujets abordés
2	Définir son visuel	Trigone	- Nombre de réunions - Validation d'une charte graphique (O/N)
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Promouvoir le déploiement du journal	Trigone	- Nombre d'impressions - Nombre de foyers

### PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définir les informations à communiquer					
Définir son visuel					
Promouvoir le déploiement du journal					

### MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	0.05	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Adhérents	–	–	–	–	–	–

### MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	64 788 €	62 288 €	62 288 €	62 288 €	62 288 €	62 288 €
Investissement	–	–	–	–	–	–

### 4.1.3 Action D1.3 : Créer des fiches pratiques de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs

#### PORTEURS

Trigone, les techniciens adhérents et les acteurs CCI/CMA

#### DESCRIPTION

Un outil d'aide pourrait être créé afin de recenser les professionnels en fonction de leur typologie d'activité ainsi que leurs actions déjà mises en place. Ce référentiel permettrait également de promouvoir et valoriser les actions sur le département tels que la réduction du gaspillage alimentaire, le tri dans les bureaux, le réemploi du mobilier...

#### OBJECTIFS

- Mettre en avant les actions exemplaires
- Créer un outil applicable par les professionnels
- Inciter et informer les autres acteurs de ce qu'ils peuvent mettre en place

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser un état des lieux des acteurs et des actions exemplaires réalisées	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	- Nombre de réunions - Nombre de professionnels recensés - Nombre d'actions exemplaires recensés
2	Créer un cadre adapté pour le référentiel (charte graphique)	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	- Nombre de personnes référentes
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Réaliser un référentiel des acteurs (professionnels de la petite enfance et des séniors, les marchés, les collectivités et associations pour l'exemplarité) et des solutions existantes suivant les typologies d'activités	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	- Nombre de professionnels recensés - Nombre d'actions exemplaires recensés - Rédaction d'un référentiel utilisable - Nombre d'actualisation du document
4	Valider des actions	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	- Nombre de professionnels ayant mis en place une action - Nombre d'actions mises en place

5	Améliorer les pratiques	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	
6	Communiquer auprès des acteurs des référentiels	Trigone et techniciens adhérents, acteurs CCI/CMA	- Nombre d'outils de communication - Nombre de professionnels

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Réaliser un état des lieux des acteurs et des actions exemplaires réalisées			
		Créer un cadre adapté pour le référentiel			
		Réaliser un référentiel des acteurs et des solutions existantes suivant les typologies d'activités			
		Valider les actions			
		Améliorer les pratiques			
					Communiquer auprès des acteurs des référentiels

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	–	0.07	0.001	0.001	0.001
Adhérents	–	–	–	–	–	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	1 500 €	–	–	–
Investissement	–	–	–	–	–	–

## 4.2 Projet D2 : Développer des actions thématiques pour la réduction des déchets ménagers avec des partenaires extérieurs

### 4.2.1 Action D2.1 : Sensibiliser à l'utilisation de textiles sanitaires lavables

#### PORTEURS

Trigone

#### DESCRIPTION

Les textiles sanitaires sont produits tout au long de la vie des usagers. Les gersois jettent 41,3 kg/hab/an de textiles sanitaires dans leurs OMr (selon la caractérisation de Trigone en 2020).

#### OBJECTIFS

- Connaître les pratiques déjà mises en place
- Réduire les déchets ultimes non-recyclables.
- Inciter l'utilisation de produit à usage multiple.

#### POTENTIEL DE REDUCTION

Textiles et textiles sanitaires : 2 kg/hab

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Recenser les pratiques de chaque collectivité et des territoires voisins	Trigone (suivi de la prestation)	- Nombre de territoires sur lesquels les pratiques ont été recensées - Nombre de pratiques recensées
<b>Mise en œuvre</b>			
2	Sensibiliser tous les usagers via des campagnes de communication	Trigone	- Nombre d'usagers touchés par des campagnes de communication
3	Mettre en place une communication pour favoriser l'achat de couches lavables pour les bébés par les ménages	Trigone	- Réalisé (O/N) - Nombre de foyers touchés
4	Mettre en place une communication pour favoriser l'achat de protections périodiques lavables/réutilisables - subventions pour l'aide à l'achat de kits	Trigone	- Réalisé (O/N) - Nombre de foyers touchés
5	Accompagner la mise en place des couches lavables auprès des professionnels (crèches, EPHAD) - subventions pour l'aide à l'achats de kits	Trigone	- Réalisé (O/N) - Nombre d'établissements concernés

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Recenser les pratiques			
		Sensibiliser tous les usagers			
		Mettre en place des campagnes de communication			

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	–	0.21	0.21	0.16	0.16
Adhérents	–	–	–	–	–	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	5 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Investissement	–	–	–	–	–	–

## 4.2.2 Action D2.2 : Améliorer le détournement des Textiles Linges Chaussures dans les OMR

### PORTEURS

Trigone, les adhérents et la chambre consulaire (CMA)

### DESCRIPTION

Le textile peut faire l'objet d'un réemploi, ou a minima d'un recyclage quand il est collecté dans la filière prévue à cet effet (bornes de collecte). Cependant, ce flux se retrouve encore dans les OMR, avec 5,2 kg/hab de textiles selon les caractérisations de Trigone en 2020. Plusieurs possibilités peuvent expliquer leur présence persistante dans les OMR : une méconnaissance des types de textiles acceptés (même troués, abîmés, par exemple), de la localisation des bornes ou un manque de bornes.

### OBJECTIFS

- Réduire la part des textiles dans les OMR
- Rajouter des points de collecte.

### POTENTIEL DE REDUCTION

Textiles et textiles sanitaires : 2 kg/hab

### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
1	Inciter les communes à étudier le maillage des bornes textiles et le renforcer si besoin	Adhérents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bornes recensées</li> <li>- Nombre d'habitants desservis par borne</li> <li>- Nombre de nouvelles bornes installées par an et par territoire</li> </ul>
2	Accentuer la communication : en mairie, les sites des collectivités, la presse, réalisation d'affiches...	Trigone	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'actions et supports de communication déployées</li> <li>-Nombre d'usagers touchés par les campagnes de communication</li> </ul>
3	Recenser les acteurs agréés pour la réparation de ces articles et accompagner ceux qui ne le sont pas	Trigone / chambres consulaires (CMA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'acteurs identifiés</li> <li>-Nombre de nouveaux acteurs qui s'installent chaque année</li> </ul>

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Inciter les communes à étudier le maillage des bornes textiles et le renforcer si besoin				
	Accentuer la communication				
	Recenser les acteurs agréés pour la réparation de ces articles et accompagner ceux qui ne le sont pas				

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	0.02	0.02	–	–	–
Adhérents	–	0.16	0.16	–	–	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	–	–	–	–
Investissement	–	–	–	–	–	–

## 4.3 Projet D3 : Développer la gestion et la réduction des déchets pour les manifestations et le tourisme

### 4.3.1 Action D3.1 : Accompagner les acteurs de l'évènementiel et du tourisme à la prévention des déchets

#### PORTEURS

Trigone et les adhérents

#### DESCRIPTION

Une proportion importante de déchets sont produits lors d'événements, de manifestations, des lieux spécifiques (stations thermales) ... Beaucoup de déchets sont générés par un afflux de personnes, sur une très courte période. De ce fait, il est important de sensibiliser et accompagner les acteurs afin de les impliquer dans une démarche davantage vertueuse et de parvenir à réduire leur production.

#### OBJECTIFS

- Réduire la part des textiles dans les OMR
- Rajouter des points de collecte.

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Mise en œuvre</b>			
0	Sensibilisation des usagers via la participation à des évènements tels que les festivals, étendre les actions existantes à d'autres festivals	Trigone	- Nombre de participation à des festivals ou évènements
<b>Focus sur le tourisme</b>			
1	Réaliser un état des lieux des acteurs du tourisme du territoire	Adhérents	- Nombre d'acteurs recensés par collectivité
2	Recenser/ identifier les problématiques rencontrées empêchant de mettre en place des conditions de tri optimales	Adhérents	- Réalisé (O/N)
3	Réfléchir, coconstruire avec les acteurs du tourisme des actions permettant de réduire les déchets générés pendant les manifestations	Adhérents	- Nombre d'actions coconstruites - Nombre de structures participantes à la démarche

4	Accompagner la mise en place des actions choisies	Adhérents	- Réalisé (O/N)
5	Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'importance de la gestion des déchets auprès de la population, des touristes et des acteurs du tourisme	Trigone	- Nombre d'actions menées dans le cadre de cette campagne - Nombre de personnes sensibilisées
6	Créer une banque de visuel à destination des touristes/participants aux événements en plusieurs langues	Trigone	- Nombre de supports créés - Nombre de langues utilisées - Part des supports traduits dans les différentes langues

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
			Sensibilisation des usagers via la participation à des événements		
			Réaliser un état des lieux des acteurs du tourisme du territoire		
			Recenser/ identifier les problématiques rencontrées		
			Réfléchir, coconstruire avec les acteurs du tourisme des actions permettant de réduire les déchets générés pendant les manifestations		
			Accompagner la mise en place des actions choisies		
			Réaliser une campagne de sensibilisation		
			Créer une banque de visuel à destination des touristes/participants		

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	-	-	-	0.23	0.07	0.07
Adhérents	-	-	-	0.12	0.08	0.08

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	-	5 000 €	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-

## 4.4 Projet D4 : Favoriser un fonctionnement éco-exemplaire auprès des administrations

### 4.4.1 Action D4.1 : Réaliser et partager la mise en œuvre d'un plan d'administration éco-exemplaire

#### PORTEURS

Trigone et les techniciens adhérents

#### DESCRIPTION

Actuellement les collectivités ne sont pas toutes inscrites dans une démarche d'achat durable. Dans l'objectif de réduire les déchets et d'inciter la population/ les acteurs à le faire, il est important d'être soit même engagé dans la démarche. Se doter d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsable est un premier pas dans cet engagement.

#### OBJECTIFS

- Réaliser un plan d'administration éco-exemplaire :
- Valider le contenu du plan à l'échelle de chaque collectivité
- Réaliser des groupes de travail pour animer son déploiement (suivi, bilans)
- Communiquer sur la mise en œuvre du plan
- Inciter d'autres administrations à s'inscrire dans cette démarche
- Former les agents/personnels
- Montrer l'exemple aux usagers

#### POTENTIEL DE REDUCTION

/

#### DETAIL DE L'ACTION

Etapas		Responsable	Indicateur(s)
N°	Description		
<b>Préparation</b>			
1	Réaliser des groupes de travail pour la construction du plan	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de réunions - Création d'un groupe - Nombre de collectivités
2	Définir le(s) responsable(s) du suivi	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de personnes référentes
<b>Mise en œuvre</b>			
3	Rédiger le plan	Trigone et techniciens adhérents	- Nombre de plans rédigés
<b>Suivi</b>			
4	Suivre la réalisation des actions	Responsable du suivi, Trigone et techniciens adhérents	- Nombre d'actions mises en place - Fréquence de suivi
5	Actualiser le plan et ses indicateurs	Responsable du suivi	

## PLANNING

2025	2026	2027	2028	2029	2030
			Réaliser des groupes de travail pour la construction du plan		
			Définir le(s) responsable(s) du suivi		
			Rédiger le plan		
				Suivre la réalisation des actions	
				Actualiser le plan et ses indicateurs	

## MOYENS HUMAINS (ETP)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Trigone	–	–	–	0.03	0.01	0.01
Adhérents	–	–	–	0.24	0.08	–

## MOYENS FINANCIERS (€HT) Trigone

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	–	–	–	–	100 €	–
Investissement	–	–	–	–	–	–

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE



# Annexe

---

# SYNTHÈSE TRIGONE

trigone

EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
591 kg/hab	556 kg/hab	496 kg/hab	-48 kg/hab	507 kg/hab	176 kg/hab	46 kg/hab

BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)	REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE	LIMITE DU SPPGD	INCITATION TECHNIQUE	INCITATION FINANCIÈRE	DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)	DÉCHETS VERTS	TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES
-11 kg/hab	+8 kg/hab	-6 kg/hab	-6 kg/hab	-3 kg/hab	-20 kg/hab	-3 kg/hab	-2 kg/hab

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
<b>Axe B</b>	0,29	0,45	0,37	0,39	0,3	0,3
<b>Axe C</b>	2,65	3,05	2,3	1,06	1,06	1,06
<b>Axe D</b>	0,05	0,05	0,34	0,51	0,28	0,11

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	5 000	53 670	35 920	35 920	35 920	35 920
<b>Axe B</b>	455 223	543 723	644 937	477 223	529 723	155 500
<b>Axe C</b>	156 000	271 000	67 000	48 000	48 000	48 000
<b>Axe D</b>	64 788	82 288	100 788	104 288	99 388	64 288



# SYNTHÈSE SICTOM CENTRE

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
610 kg/hab	543 kg/hab	512 kg/hab	-22 kg/hab	521 kg/hab	165 kg/hab	42 kg/hab

<b>BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)</b> -10 kg/hab 	<b>REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE</b> +4 kg/hab 	<b>INCITATION TECHNIQUE</b> -2 kg/hab 	<b>DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)</b> -9kg/hab 	<b>DÉCHETS VERTS</b> -1 kg/hab 	<b>TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES</b> -3 kg/hab 
--	---	--	--	---------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	0.84	0.87	0.8	0.74	0.67	0.46
<b>Axe C</b>	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	27 000	16 592	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0



# SYNTHÈSE SICTOM SUD EST

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
464 kg/hab	471 kg/hab	390 kg/hab	-40 kg/hab	431 kg/hab	163 kg/hab	34 kg/hab

<b>BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)</b> -10 kg/hab 	<b>REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE</b> +6 kg/hab 	<b>INCITATION TECHNIQUE</b> -9 kg/hab 	<b>DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)</b> -20kg/hab 	<b>DÉCHETS VERTS</b> -1 kg/hab 	<b>TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES</b> -1 kg/hab 
--	---	--	---	---------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	0.84	0.9	0.78	0.7	0.63	0.45
<b>Axe C</b>	0.05	0.02	1	0.47	0.47	0.47
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	27 000	17 779	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	123 000	3 000	3 000	3 000
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0



# SYNTHÈSE SIDEL

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
601 kg/hab	568 kg/hab	505 kg/hab	-85 kg/hab	483 kg/hab	142 kg/hab	38 kg/hab

BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)	REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE	LIMITE DU SPPGD	INCITATION TECHNIQUE	INCITATION FINANCIÈRE	DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)	DÉCHETS VERTS	TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES
-15 kg/hab	+7 kg/hab	-6 kg/hab	-15 kg/hab	-24 kg/hab	-14 kg/hab	-11 kg/hab	-1 kg/hab

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	1.02	0.86	0.79	0.66	0.66	0.47
<b>Axe C</b>	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0

# SYNTHÈSE SICTOM OUEST



DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
584 kg/hab	599 kg/hab	491 kg/hab	-68 kg/hab	532 kg/hab	189 kg/hab	54 kg/hab

BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)	REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE	LIMITE DU SPPGD	INCITATION TECHNIQUE	DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)	DÉCHETS VERTS	TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES
-11 kg/hab	+9 kg/hab	-16 kg/hab	-7 kg/hab	-31 kg/hab	-3 kg/hab	-1 kg/hab

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	1.48	1.36	1.22	1	1.02	0.59
<b>Axe C</b>	0.05	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	41 131	0	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0



# SYNTHÈSE SICTOM DE CONDOM

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
646 kg/hab	614 kg/hab	543 kg/hab	-50 kg/hab	564 kg/hab	193 kg/hab	52 kg/hab

<b>BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)</b> -14 kg/hab 	<b>REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE</b> +5 kg/hab 	<b>LIMITE DU SPPGD</b> -7 kg/hab 	<b>INCITATION TECHNIQUE</b> -2 kg/hab 	<b>DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)</b> -26 kg/hab 	<b>DÉCHETS VERTS</b> -1 kg/hab 	<b>TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES</b> -4 kg/hab 
--	---	---	--	--	---------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	1.06	0.98	0.9	0.79	0.73	0.46
<b>Axe C</b>	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	27 000	26 051	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0



# SYNTHÈSE SICTOM EST

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
625 kg/hab	481 kg/hab	525 kg/hab	-23 kg/hab	458 kg/hab	156 kg/hab	59 kg/hab

**BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)**  
-9 kg/hab

**REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE**  
+15 kg/hab

**DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)**  
-13 kg/hab

**DÉCHETS VERTS**  
-1 kg/hab

**TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES**  
-1 kg/hab

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	1.25	1.11	0.99	0.81	0.82	0.5
<b>Axe C</b>	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0

# SYNTHÈSE GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE



DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
641 kg/hab	498 kg/hab	538 kg/hab	-29 kg/hab	469 kg/hab	232 kg/hab	23 kg/hab

<b>BIODÉCHETS</b> -13 kg/hab 	<b>REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE</b> +6 kg/hab 	<b>INCITATION TECHNIQUE</b> -1 kg/hab 	<b>DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)</b> -11kg/hab 	<b>DÉCHETS VERTS</b> -4 kg/hab 	<b>TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES</b> -2 kg/hab 
-------------------------------------	---	--	---	---------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	1	0.99	0.88	0.78	0.71	0.48
<b>Axe C</b>	0.81	0.61	0.60	0.59	0.59	0.59
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	27 000	22 557	0	0
<b>Axe C</b>	40 500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0



# SYNTHÈSE SMCD

DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
524 kg/hab	583 kg/hab	440 kg/hab	-63 kg/hab	520 kg/hab	167 kg/hab	50 kg/hab

<b>BIODÉCHETS (COMPOSTAGE)</b> -10 kg/hab 	<b>REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE</b> +7 kg/hab 	<b>LIMITE DU SPPGD</b> -6 kg/hab 	<b>INCITATION TECHNIQUE</b> -14 kg/hab 	<b>DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉEMPLOI)</b> -32 kg/hab 	<b>DÉCHETS VERTS</b> -1 kg/hab 	<b>TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES</b> -1 kg/hab 
--	---	---	---	--	---------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
<b>Axe B</b>	0.93	0.89	0.78	0.66	0.66	0.43
<b>Axe C</b>	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Axe D</b>	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe A</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe B</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe C</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Axe D</b>	0	0	0	0	100	0

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250327-PLPDMA25-DE



**SOLER IDE Toulouse**

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4 impasses Rene Couzinet

31500 TOULOUSE

Tél : 05 62 16 72 72